



AUDIT OPÉRATIONNEL (2013, 2014 ET 2015)

FEDERATION GUINEENNE DE FOOTBALL (FGF)

Août 2017



SOMMAIRE

Note Introductive	3
1 - Contexte de Réalisation	18
1.1 - Rappel du Contexte et des Objectifs	19
1.1.1 - Cadre Institutionnel	19
1.1.3 - Objectifs	20
1.2 - Approche méthodologique et Réalisation de la Mission	21
2 - Présentation détaillée de nos observations	22
2.1 - Informations financières	23
2.1.1 - Bilan	24
2.1.2 - Compte de résultat	30
2.1.3 - Compte de trésorerie	36
2.2 - Structure Organisationnelle et Gestion Opérationnelle	40
2.3 - Ressources Humaines	42
3 - Annexes	44



Note Introductive



Monsieur Antonio Mamadou SQUARE, Président
Fédération Guinéenne de Football (FGF)
CONAKRY – GUINEE

REVUE D'ENSEMBLE

Monsieur le Président,

Conformément à notre lettre de mission du 25 Avril 2017, nous vous soumettons notre rapport relatif à la mission d'audit opérationnel, comptable et financier de la Fédération Guinéenne de Football pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2015.

Notre rapport est structuré en deux parties :

- ⇒ Un résumé des principales conclusions au terme de notre analyse ;
- ⇒ Une présentation détaillée incluant l'ensemble des observations faites au cours de notre mission.

Nos travaux ont été conduits dans le respect de la norme internationale de l'IFAC applicable aux missions fondées sur des procédures contractuelles. Dans ce cadre, nous avons mis en œuvre les procédures exposées ci-dessous pour analyser la structure, les aspects opérationnels, comptables et financiers de la Fédération Guinéenne de Football.

Ces procédures décrites dans notre lettre de mission et dans le rapport ci-dessous sont uniquement destinées au Président de la Fédération Guinéenne de Football. Notre rapport ne saurait être affecté à un quelconque autre usage ou communiqué, en tout ou partie, à d'autres personnes que les destinataires indiqués précédemment, sans notre autorisation préalable. Ces travaux ne constituent ni un audit, ni un examen limité au sens des normes d'audit internationales définies par l'IFAC, et en conséquence, nous n'exprimerons pas d'opinion ou d'avis sur les comptes de la Fédération Guinéenne de Football



à quelque date que ce soit ou pour quelque exercice que ce soit. La Fédération Guinéenne de Football sera seule et entière responsable des décisions de mise en œuvre des recommandations contenues dans le présent rapport, et le cas échéant, de la suite à réserver à toute question traitée dans le rapport. Les informations financières contenues dans ce rapport ont été entièrement obtenues auprès de la Fédération Guinéenne de Football pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 1^{er} décembre 2015, ce rapport ne tient pas compte des événements ou opérations ayant pu se produire ou se réaliser après cette date. Par ailleurs, nous ne serons tenus en aucune circonstance, de réviser, de mettre à jour oralement ou par écrit le rapport pour tout événement intervenu après l'émission de cette version finale.

La Fédération Guinéenne de Football à travers ses nouveaux statuts en date du 28 Décembre 2016, souhaite se doter d'une structure institutionnelle performante, de ressources humaines qualifiées, de moyens financiers et matériels adéquats permettant la réalisation de ses missions. C'est dans cette optique qu'une mission d'audit opérationnel, comptable et financier a été confiée au cabinet Auditeurs Associés en Afrique - Guinée.

Dans le cadre de cette mission, nous avons effectué les travaux suivants :

- Entretiens et discussions avec les responsables de la Fédération ainsi qu'avec certains agents permanents. ;
- Revue et analyse des documents reçus de la Fédération, ainsi que les documents reçus auprès des sources externes ;
- Analyse de la structure organisationnelle, du système de contrôle interne ;
- Revue des informations financières.

Nous présentons ci-après un résumé des résultats issus de nos travaux :



1. Aspect Institutionnel, organisationnel et opérationnel

Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
Politique et Stratégie	Absence d'un plan stratégique portant sur le développement du Football en Guinée	Elaboration d'un plan stratégique du développement du Football à moyen terme (3 à 5 ans) et à long terme (horizon 10 ans).	L'Assemblée Générale et le Comité Exécutif	Dans un horizon de un à deux ans
Textes juridiques de base	- Absence des textes juridiques de base fixant le régime fiscal de la Fédération Guinéenne de Football. - Absence de texte portant sur la mise à disposition du personnel de l'administration publique au profit de la Fédération Guinéenne de Football.	- Elaboration et signature par les différentes autorités des arrêtés et décrets portant statut spécial et exonération fiscale de la Fédération Guinéenne de Football. - Définir clairement le statut du personnel de l'administration publique mise à la disposition de la Fédération Guinéenne de Football.	L'Assemblée Générale et le Comité Exécutif	Dans un horizon d'un an
Rôles et responsabilités	- Non fonctionnement de plusieurs commissions et organes prévus dans les dispositions statutaires - Non-respect de la mise en place d'une commission Audit conformément aux dispositions statutaires en vigueur ; - Absence d'un règlement intérieur régissant le fonctionnement et les règles applicables au personnel de la Fédération Guinéenne de Football.	- Mettre en place les différents organes nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération Guinéenne de Football ; - Mise en place de la commission audit suivant les dispositions statutaires ; - Elaboration d'un règlement intérieur à l'endroit de tout le personnel et les membres de la Fédération Guinéenne de Football.	Secrétariat Exécutif	Immédiatement
	Absence de système de contrôle interne adéquat – le système de contrôle actuel	Mettre en place des règles de gestion à travers des manuels de procédures	Secrétariat Exécutif	Immédiatement



Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
Outils de gestion / Gouvernance / Contrôle interne	de la Fédération Guinéenne de Football est sujette à plusieurs dérives et ne permet d'encadrer les risques majeurs (fraude, mauvaise gestion, protection des actifs, gouvernance...) ; - Absence d'un manuel de procédures administratives et financières couvrant l'ensemble des opérations liées à son activité. Cette absence de manuel diffusé et connu des différents acteurs entraîne un affaiblissement du contrôle interne, le non-respect des meilleures pratiques en matière de gestion et une absence de principe de séparation des tâches - Absence de mécanismes de suivi et d'évaluation appropriée ; - Absence de système d'information adéquat et formalisé - Défaillances de la gouvernance (absence de conseil d'administration, d'auditeur Interne, d'auditeur externe) ; - Non formalisation des délégations de pouvoir - le système de gestion actuel concentre tous les pouvoirs de gestion opérationnel au niveau du Secrétariat général. Cette situation peut rendre à terme inefficace la Fédération	- Définir des indicateurs de performance à tous les niveaux et mettre en place des mécanismes de suivi et évaluation - Mise en place de système d'information adéquat et formalisé - Promouvoir l'utilisation de l'outil informatique - Mettre en place des structures de gouvernance pour le suivi des activités et opérations de la Fédération - Formalisation des délégations de pouvoir		



Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
	Guinéenne de Football. Il importe de prévoir des postes statutaires avec une forte implication dans la gestion opérationnelle et quotidienne des activités de la Fédération Guinéenne de Football.			
Coordination des activités	- Absence d'une définition claire entre les différents pôles d'activités de la Fédération Guinéenne et les rôles pour une meilleure structuration ; Un nouvel organigramme est en place (établi courant exercice 2016), mais aucune définition des attributions et tâches des différents pôles n'est fournie - Faiblesse des capacités opérationnelles décentralisées et déconcentrées	- Redéfinir les rôles et attributions des différents départements de la Fédération Guinéenne de Football pour une meilleure coordination des activités ; - Mettre en place des structures décentralisées au niveau national dans le cadre d'un accroissement des capacités opérationnelles de la Fédération Guinéenne de Football.	- Comité Exécutif - Secrétariat Exécutif	Dans un horizon d'un an

2. Gestion des Ressources Humaines

Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
Les procédures de Gestion	Absence d'une définition claire d'une politique des ressources humaines ;	Mettre en place une politique de gestion des compétences ;	Le Secrétariat Exécutif	Dans un horizon d'un an



Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
	- Aucune définition claire formalisée sur le recrutement du personnel de l'administration publique guinéenne ; - Absence de règles et de procédure formalisées de recrutement des contractuels ; - Quasi inexistence de la pratique de l'évaluation des ressources humaines ; - Absence de politique de formation formalisée ; - Inexistence d'orientation stratégique en matière d'orientation et de développement des compétences ; - Manque d'orientation et de procédure d'identification et d'analyse des besoins définie et formalisée ; - Non enregistrement du personnel à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; - Absence de prélèvement des impôts sur les rémunérations versées au personnel.	- Identifier les besoins en termes de compétences par la mise en place d'un répertoire des emplois et des compétences ; - Définir les règles, conditions et modalités de recrutement du personnel contractuel, en élaborer la procédure et la faire connaître. - Définir clairement dans un document officiel l'engagement du personnel en provenance de l'administration publique Guinéenne ; - Activer le dispositif d'évaluation annuelle du personnel ; - Disposer d'une véritable politique de formation qui définit les grandes orientations et la vision de la Fédération Guinéenne de Football et sa préoccupation de mettre à niveau ses ressources humaines par le développement des compétences ; - Définir les règles et procédures de gestion de la formation notamment les procédures d'identification et d'analyse des besoins en rapport avec les besoins de compétences et les objectifs assignés à chaque entité du ministère ; - Concevoir une procédure d'élaboration et de mise en œuvre du plan de formation, ainsi que pour l'évaluation des actions de formation		



Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
Fiches de poste et contrat de travail	Absence totale de fiche de poste et de contrat de travail pour la quasi-totalité du personnel de la Fédération	- Elaborer les fiches de poste pour tout le personnel intervenant à la Fédération Guinéenne de Football ; - Etablir des contrats de travail pour tout le personnel de la Fédération.	Secrétariat Exécutif	Immédiatement
Adéquation profil/poste	Inadéquation entre les profils du personnel par rapport aux postes occupés	- Définir clairement les profils de poste suivant les besoins actuels et futurs de la Fédération Guinéenne de Football ; - Mettre en adéquation les compétences du personnel suivant les postes définis à la Fédération Guinéenne de Football. - Instituer des contrats de performance pour les employés qui peuvent être renouvelés chaque année après une évaluation	Secrétariat Exécutif	Dans un horizon d'un à deux ans
Niveau des effectifs par rapport aux tâches	- Caractère pléthorique des effectifs par rapport aux tâches – un effectif réel de 36 personnes avec des postes en doublon (6 postes de secrétaire de direction) ; - Définition de profil inadapté par rapport aux exigences des postes.	Définir clairement un effectif minimum et s'y atteler après avoir actualisé si besoin est, le cadre organique de la Fédération Guinéenne.	Secrétariat Exécutif	Avant la fin de l'année
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	- Inexistence d'un répertoire ou référentiel des emplois et des compétences de la Fédération Guinéenne de Football ; - Absence de politique et de dispositifs de gestion des carrières ;	- Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences et développer des outils de gestion RH qui sont des aides à la décision ; - Elaborer un répertoire ou nomenclature des emplois et des compétences.	Secrétariat Exécutif	Dans un horizon d'un an



Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
	Absence d'une politique d'intégration des anciennes gloires du Football dans la gestion de la Fédération Guinéenne de Football	- Mettre en place un dispositif de gestion des carrières en interne ; - Mettre en place un dispositif de transfert de compétences par une politique visant à faire intégrer des anciennes gloires dans la gestion de la Fédération Guinéenne de Football.		

3. Gestion des ressources financières et matérielles

Dans le cadre de la revue et l'analyse des ressources financières et matérielles, les limites de notre étude se situent au niveau de la non exhaustivité de la collecte des données au sein de la Fédération Guinéenne de Football. A titre illustratif, à la date de rédaction du présent projet de rapport, le service comptable ne nous a transmis aucun état financier couvrant les périodes fiscales (1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 et 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015), une absence totale d'état de rapprochement bancaire, quasi inexistante d'état de gestion de la caisse y compris les Procès-verbaux d'inventaire de caisse. Par ailleurs, les états financiers présentés dans notre rapport qui ne remplacent pas les états de la FGF ont été reconstitués par nos soins pour nos besoins d'analyse se rapportant à la présente mission (ressortir les faiblesses dans la gestion des ressources financières et matérielles de la Fédération Guinéenne de Football).

Nous avons par ailleurs dans le cadre de nos procédures d'intervention transmis des demandes de confirmation de solde à tous les tiers (Banques, membres, sponsors...) pour lesquels nous n'avons reçu aucune réponse à la date de rédaction du présent rapport.



Point d'analyse	Diagnostic/constat	Recommandations	Intervenants	Calendrier
Banque et Trésorerie	- Absence d'une définition claire des pouvoirs de signature sur les comptes bancaires suivant les montants à décaisser - Retrait de montants importants sur les comptes bancaires avec des chèques effectués au nom du Responsable Financier (montant souvent atteignant plus de 100 millions de francs Guinéens), induisant de ce fait un risque de fraude ; - Absence totale d'un suivi des comptes bancaires de la Fédération ; - Quasi inexistante d'état de rapprochement bancaire mensuel ou périodique ; - Ecart importants entre les montants transférés par les partenaires (notamment la FIFA) et les montants effectivement reçus à la banque ; - Absence d'une politique de gestion de la caisse (arrêté de caisse, nature des opérations à payer par la caisse, seuil minimum ou maximum des encaisses à détenir.	- Définir clairement dans un document les différents pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Fédération Guinéenne de Football ; - Mettre un terme au retrait de montants importants en espèce sur les comptes bancaires de la Fédération ; - Supprimer systématiquement le paiement des fournisseurs en espèces et instaurer des paiements à l'aide de chèques barrés établis suivant les informations communiquées par le fournisseur sur sa facture. - Définir clairement la nature des opérations à payer par la caisse ; - Etablir systématiquement un état de rapprochement chaque mois pour tous les comptes bancaires de la Fédération. Ces états de rapprochement doivent être validés par le Secrétaire Général et tout suspens analysé et justifié dans un délai n'excédant pas un mois.	- Comité Exécutif - Secrétariat Exécutif	Immédiatement Immédiatement



	- Comptes bancaires présentant des soldes négatifs contrairement aux dispositions contractuelles (comptes bancaires FIFA pour les mois de Mai et Juin 2015) – Par ailleurs, des fonds en provenance d’autres partenaires autre que la FIFA ont été reçus dans les comptes bancaires dédiés ; - Décassements de montants importants en devise sur simple lettre de demande de retrait adressée à la banque (plus de 800 000 euros dans le seul mois de décembre 2013). Les retraits ont été effectués par le Responsable Financier avec une demande signée par le Président et le Secrétaire Général adressée à la Banque. - Paiement des primes des joueurs dans le cadre des compétitions engageant l’équipe nationale en espèces ; - Paiement des subventions aux club membres en espèces sur simple présentation de la pièce d’identité et un ordre de mission (le montant global de ces paiements s’évalue à plus de GNF 3 milliards sur les exercices 2013 à 2015).			
Budget et Procédures de	Non-respect des règles et procédures budgétaires dans la préparation et l’exécution du budget de la Fédération Guinéenne de Football. Les budgets sont établis par le Département Finances et validés par l’Assemblée Générale.	Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique qui définit les axes prioritaires de la Fédération Guinéenne de Football, les mesures à entreprendre et les actions à mettre en œuvre ;	Comité Exécutif	A la prochaine Assemblée Générale



préparation du budget	Cependant l'Assemblée Générale ne se réunit qu'une seule fois chaque deux ans. Par conséquent, les budgets établis sont biannuels et ne reflètent pas la réalité de la situation de la Fédération Guinéenne de Football ; Absence d'une commission statutaire en charge de la revue de l'exécution budgétaire.	- Faire une déclinaison du plan stratégique définissant les priorités en ligne budgétaire ; - Confier la charge du suivi de l'exécution budgétaire à une commission statutaire existante / créer une commission mixte en charge de l'établissement et du suivi du budgétaire de la Fédération Guinéenne de Football ; - Faire établir des rapports trimestriels financiers et narratifs portant sur l'état d'exécution du budget ; - Renforcer les capacités du personnel du service financier de la Fédération en matière de gestion budgétaire et des finances.		
Procédures de passation de marchés	- Marché de gré à gré important ; - Absence totale de dossier d'appel d'offre portant sur le recrutement de cabinets pour la préparation de la candidature de la Guinée à l'organisation du Championnat Africain des Nations (CAN) ; - Absence de dossier de sélection des entreprises en charge de la mise en œuvre des gros ouvrages (construction des différents sites).	- Vulgariser les meilleures pratiques, fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés ; - Mettre un terme au recours systématique à la procédure de passation des marchés de gré à gré ; - Etablir un plan de passation de marchés en fonction des priorités définies en amont pendant les séances d'élaboration budgétaires ; - Mettre en place une commission en vue d'examiner la situation des marchés en cours d'exécution et aussi la revue périodique des	Secrétariat Général	Immédiatement



		procédures de passation des marchés importants avant leur signature par l'autorité compétente en la matière ; - Nommer, à l'instar des meilleures pratiques dans les organisations similaires, un responsable chargé de la passation des marchés.		
Tenue et régularité de la comptabilité	- Absence de comptabilité suivant les dispositions de l'OHADA ou d'autres dispositions généralement acceptables régissant les organisations similaires à la Fédération Guinéenne de Football ; - Impossibilité d'identifier les tiers (club membres, sponsors...) à la comptabilité ; toutes les opérations sont directement comptabilisées dans des comptes collectifs induisant l'impossibilité d'effectuer des rapprochements à partir des données de la comptabilité. - Cumul de fonctions incompatibles – Le Responsable Financier en charge des opérations de retrait à la banque pour l'approvisionnement de la caisse et de la gestion quotidienne de la caisse ; - Des immobilisations de plus d'un milliard de Franc Guinéen indûment comptabilisées dans les comptes de charge ;	- Mettre en place un système comptable généralement accepté par les différentes parties prenantes – l'organisation pourrait adopter le référentiel OHADA suivant le système allégé ; - Supprimer systématiquement les fonctions incompatibles de gestionnaire de la caisse et de chargé de la comptabilité ; - Mettre en place une règle d'identification claire des immobilisations des charges ; - Procéder à la comptabilisation au fil de l'eau de toutes les opérations. Les engagements (créances ou dettes) non liquidés doivent être comptabilisés dans des comptes appropriés. Ces engagements à terme figureront à l'actif ou au passif du bilan à la fin de l'exercice comptable ; - Prise en compte par la comptabilité matière des valeurs incorporelles immobilisées qui sont : coût de contrat de sponsoring, d'études	- Secrétariat Général - Responsable Financier	Immédiatement



	• Non comptabilisation systématique des subventions ou des dons reçus des partenaires ; • Non comptabilisation des dettes et des créances de la Fédération Guinéenne de Football – Comptabilisation des opérations suivant la méthode de trésorerie non conforme à la situation de la Fédération Guinéenne de Football ; • Absence de système d'information comptable authentique – utilisation du logiciel comptable SAGE en version non officielle ; • Manque d'organisation dans la gestion et le suivi des pièces comptables de la Fédération Guinéenne de Football ; • Inexistence d'un suivi régulier des cotisations et contributions des membres.	et de développement, de prospection et marketing... • Acquérir un logiciel de gestion comptable authentique offrant tous les modules de gestion administratives, comptables et financières. • Mettre en place un système d'archivage basé sur une codification appropriée des écritures comptables, les supports justificatifs et un rangement des pièces comptables dans les classeurs.		
Justification des dépenses	• Insuffisances importantes dans les procédures d'exécution des dépenses ; • Insuffisances importantes dans la qualité des pièces justificatives apportées pour justifier les dépenses ; • Des dépenses de plus GNF 11 milliards non justifiées sur les fonds propres (de 2013 à 2015) et de plus de GNF 4 milliards non justifiées au titre de la même période sur les fonds d'assistance de la FIFA ;	• Mettre en place d'un système rigoureux de justification systématique de toutes les dépenses effectuées par la Fédération Guinéenne de Football ; • Instauration de procédures claires portant sur l'utilisation des fonds de la Fédération Guinéenne de Football.	• Secrétariat Général • Responsable Financier	Immédiatement



	Des dépenses de plus de GNF 13 milliards (de 2013 à 2015) pour lesquelles les pièces justificatives apportées ne sont pas suffisantes.			
--	--	--	--	--

Nous espérons avoir répondu à vos attentes telles qu'exprimées dans la « Lettre de Mission » et restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile et pour recevoir vos remarques et suggestions.

Dans cette attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre cordiale distinction.

Conakry, le 23 Août 2017

Auditeurs Associés en Afrique - Guinée

Mory Cissé
Senior Partner



1 – Contexte de Réalisation



1.1 RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS

La Fédération Guinéenne de Football, Membre de la FIFA et de la CAF est une Association Sportive régie par les Lois et Règlements en vigueur en République de Guinée.

En date du 28 décembre 2016, la Fédération Guinéenne de Football a adopté des nouveaux statuts qui ont consacré le renouvellement des différents organes de l'institution et la mise en place d'une nouvelle organisation.

Ainsi, l'organisation de la fédération conformément aux nouveaux statuts comprend une Assemblée Générale, un Comité Exécutif, un Président, un Comité d'Urgence, les Commissions Permanentes, les autres Organes, un Secrétariat Général et les Organes Juridictionnels.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique visant au renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance, la Fédération Guinéenne de Football a sollicité les services de AUDITEURS ASSOCIÉS EN AFRIQUE - GUINÉE pour une mission de procédures convenues pour la période allant du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2015 sur les aspects suivants :

- Gouvernance et actes de gestion ;
- Contrôle interne ;
- Situation financière et fonctionnement.

1.1.1 CADRE INSTITUTIONNEL

La Fédération Guinéenne de Football (FGF) est une association sportive régie par les Lois et Règlements en vigueur en République de Guinée. Elle est membre de la FIFA et de la CAF et sa durée est illimitée. Elle adhère et respecte les dispositions de la Charte Olympique et est Membre du Comité National Olympique et Sportif Guinéen (CNOSG).



1.1.2 **OBJECTIFS**

Au regard des enjeux et défis du nouvel environnement du Football en Guinée, l'efficiencia de la prise en main de la Fédération nécessite qu'elle se fasse sur la base d'une saine appréciation des facteurs pouvant influer la gouvernance et le système de contrôle interne. C'est pourquoi, tout en mettant en œuvre un processus de prise de connaissance de tous les paramètres auprès des collaborateurs internes, la nouvelle Présidence souhaite obtenir une situation d'ensemble de la Fédération, élaborée par des ressources externes ayant les compétences avérées dans les domaines concernés.

Au-delà de la revue des informations financières, il s'agit donc de réaliser une revue diagnostique couvrant l'ensemble des aspects de la Fédération, d'en présenter les éléments et éventuellement de formuler des recommandations.

Notre intervention couvrira la revue des informations financières, la situation institutionnelle, le cadre de gouvernance, la structure organisationnelle et gestion opérationnelle, l'environnement de contrôle interne et du système d'information.



1.2 PPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉALISATION DE LA MISSION

La mission est structurée suivant un calendrier détaillé qui se présente comme suit :

Entretiens au siège de l'Institution	Collecte documentaire	Traitement et analyse des données	Visite de terrains
Nous avons procédé à des entretiens avec les personnes suivantes : ⇒ Le président ⇒ Le Secrétaire Général ⇒ Le Responsable Comptable et Financier ⇒ Le chef comptable Nous avons aussi transmis des demandes de confirmation de solde à tous les différents partenaires, aux banques, aux membres sportifs et aux sponsors privés.	Nous avons recueilli des documents organisationnels, juridiques, comptables et financiers : La documentation fournie par la FGF a constitué la base de nos travaux. Elle nous a permis d'apprécier l'organisation dans sa structure et son fonctionnement tant au niveau de la gouvernance que de la gestion comptable et financière. Nous avons dans le cadre de la validation des informations financières transmis des demandes de confirmation de solde aux différents membres de la FGF. Ces demandes de confirmation concernaient d'une part les subventions reçues et d'autre part les cotisations versées au cours des périodes sous revue.	Cette activité a porté sur le traitement et l'analyse des données issues des recherches documentaires et des entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic afin de faire apparaître les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces sur la Fédération guinéenne de Football. • Analyse des statuts ; • Analyse des règlements intérieurs régissent le fonctionnement des compétitions organisées par FGF • Analyse des ressources humaines ; • Les directives de la FIFA ; • Evaluation du contrôle interne • Revue des comptes et des documents financiers ; • Revue de la situation de la trésorerie.	Visite effectuée : ⇒ Le bâtiment abritant le siège actuel de la Fédération. Visite des sites à planifier dans le cadre de la finalisation de nos rapports : ⇒ Le centre technique et la pelouse synthétique de Nongo.



2 – Présentation détaillée de nos observations



2.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES

Suivant les dispositions de notre lettre de mission, nous n'effectuons pas un audit des comptes. Nous avons procédé à examen suivant les normes des procédures convenues portant sur les informations financières de la période sous revue (exercices 2013, 2014 et 2015).

Nous rappelons que les rapports d'audit statutaire du Cabinet Lombonna mis à notre disposition ne couvrent que la période de revue s'arrêtant au 30 Juin 2015. Les missions des cabinets PWC et KPMG Dakar portent exclusivement sur la revue des financements FIFA. Le rapport d'audit du cabinet KPMG Dakar suivant la notification de la FIFA en date du 10 décembre 2013 n'a pas été mis à notre disposition à la date de rédaction du présent rapport.

Les comptes de la Fédération Guinéenne de Football des exercices 2013, 2014 et 2015 (comptes clos au 30 Juin 2015) ont fait l'objet de certification pure et simple par l'auditeur des comptes statutaires.

Périodes	exercice 2013	exercice 2014	exercice 2015 (période close au 30 Juin 2015)
Opinion de l'auditeur des comptes statutaires	Certification pure et simple	Certification pure et simple	Certification pure et simple



2.1.1 BILAN

La situation patrimoniale de la Fédération Guinéenne de Football des exercices 2013, 2014 et 2015 peut être résumé comme suit :

Structure bilan (2013 à 2015) - en GNF	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	Notes
Capitaux propres	- -	890 149 649	- 18 735 009 431	(a)
Immobilisations	-	-	17 138 238 737	(b)
Compte d'attente	- 3 800 000	24 739 700	800 000 000	(c)
Trésorerie	890 149 649	1 655 290 694	619 131 807	(d)
Total	886 349 649	789 880 745	- 177 638 887	

- (a) Les comptes de capitaux propres comprennent essentiellement les financements à recevoir de la FIFA et la CAF, les fonds propres (cotisations des membres, droits d'engagement, ventes des licences et les contrats de sponsoring) et les amortissements des immobilisations (opérations intervenues en cours d'exercice 2015) ;
- (b) Les immobilisations de la Fédération Guinéenne de Football (FGF) au 31 Décembre 2015 sont composées à plus de 92% de la construction du siège entièrement financés par des subventions, le Centre Technique et la pelouse synthétique de Nongo. Nous notons qu'aucune immobilisation n'a été comptabilisée dans les comptes de la Fédération Guinéenne de Football pendant les exercices 2013 et 2014, bien que les travaux portant sur les œuvres citées plus haut étaient en cours.
- (c) Les comptes d'attente comprennent des montants pour lesquels nous n'avons reçu aucune explication, ni documentation appropriée. En effet, la banque a été créditée au cours de l'exercice 2015 d'un montant de GNF 800 millions par le débit du compte d'attente. Cette opération représenterait une sortie de trésorerie d'un montant de GNF 800 millions en attente de justification.
- (d) La trésorerie représente essentiellement le solde des comptes spéciaux FIFA et CAF dans le cadre du financement de la construction du siège, du centre technique et de la pelouse synthétique de Nongo.



Résultats de nos analyses de la revue limitée

⇒ Au niveau des ressources

Suivant les dispositions de l'Article 77 des statuts de la Fédération Guinéenne de Football (FGF), les ressources proviennent essentiellement des cotisations annuelles des membres, des droits d'engagement aux compétitions nationales, des ristournes des rencontres nationales et internationales, des recettes provenant des amendes et de la vente des licences, des produits de sponsoring, de publicité et des droits de retransmission, des subventions, de l'assistance financière (FIFA et CAF) et d'autres organismes internationaux, des dons et legs.

Notre analyse des ressources a fait apparaître les anomalies suivantes :

- **Fonds d'assistance FIFA (programme d'assistance financière de la FIFA)**

Le rapprochement des lettres de notification de transfert de fond, les documents bancaires avec la comptabilité a fait apparaître un écart d'un montant total de 77 532 dollars Américains sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Cette différence induit une diminution des ressources de la Fédération de Football des exercices 2013, 2014 et 2015 pour lesquels nous n'avons reçu aucune explication, ni justification à l'issue de notre revue.

Le détail se présente comme suit :

Financement (programme d'assistance FIFA) - en dollars US	montant suivant lettre de notification FIFA	montant suivant relevé bancaire / comptabilité	<i>Ecart injustifié</i>
2013	250 000	241 234	8 766
2014	500 000	431 369	68 631
2015	1 050 000	1 049 865	135
TOTAL	1 800 000	1 722 468	77 532



■ **Fonds propres**

Les fonds propres sont constitués des contrats de sponsoring, la vente des licences, le paiement des droits d'engagement des compétitions et les cotisations des membres.

Les cotisations des membres

Les membres et les sponsors et les autres tiers ne sont pas identifiables à la comptabilité tenue par la Fédération Guinéenne de Football. Par ailleurs, les informations mises à notre disposition (les relevés bancaires et un état de paiement des cotisations membre) ne permettent pas d'identifier les équipes en situation régulière au titre des paiements des cotisations des équipes en situation irrégulière.

Nous avons procédé à une reconstitution basée sur les états de paiement tenus par la Fédération Guinéenne de Football (FGF) et sur les entretiens avec l'équipe comptable.

Cette reconstitution effectuée par nos soins fait apparaître des écarts inexplicables résumés dans le tableau ci-après :



2 – Nos observations

2.1 – Informations financières

Saisons - montant exprimé en GNF	2013-2014			2014-2015			2015-2016		
	Nombre Club ou licence	Cout Unitaire	Montant	Nombre Club	Cout Unitaire	Montant	Nombre Club	Cout Unitaire	Montant
Clubs	a	b	c=a*b	a	b	c=a*b	a	b	c=a*b
Ligue 1									
Cotisation	12	500 000	6 000 000	12	500 000	6 000 000	12	500 000	6 000 000
Droits d'engagement	12	3 000 000	36 000 000	12	3 000 000	36 000 000	12	3 000 000	36 000 000
Licence	540	10 000	5 400 000	540	10 000	5 400 000	540	10 000	5 400 000
Total Ligue 1			47 400 000			47 400 000			47 400 000
Ligue 2									
Cotisation	12	500 000	6 000 000	12	500 000	6 000 000	12	500 000	6 000 000
Droits d'engagement	12	2 000 000	24 000 000	12	2 000 000	24 000 000	12	2 000 000	24 000 000
Licence	540	10 000	5 400 000	540	10 000	5 400 000	540	10 000	5 400 000
Total Ligue 2			35 400 000			35 400 000			35 400 000
Division Nationale									
Cotisation	66	500 000	33 000 000	68	500 000	34 000 000			-
Droits d'engagement	66	500 000	33 000 000	68	500 000	34 000 000			-
Licence	2 970	10 000	29 700 000	3 060	10 000	30 600 000			-
Total DN			95 700 000			98 600 000			-
Total paiement (état des paiements)			178 500 000			181 400 000			82 800 000
Total des paiements des clubs comptabilisés			159 850 200			123 630 550			106 460 000
Ecart inexpliqué			18 649 800			57 769 450			- 23 660 000



Les contrats de sponsoring

Nous avons obtenu les contrats de sponsoring signés avec les partenaires privés couvrant les exercices 2013, 2014 et 2015. L'analyse de ces contrats en rapprochement avec les paiements effectivement reçus par la FGF fait apparaître des écarts inexpliqués. Par ailleurs, aucune créance à la date de notre intervention n'était comptabilisée dans les comptes de la FGF au titre de la période sous revue.

N°	Contrat de sponsoring	Date Signature	Montant Total Contrat	2013			2014			2015		
				Païement 2013 prévu au contrat	Montant en 2013 suivant relèvement bancaire	Ecart non expliqué	Païement 2014 prévu au contrat	Montant en 2014 suivant relèvement bancaire	Ecart non expliqué	Païement 2015 prévu au contrat	Montant en 2015 suivant relèvement bancaire	Ecart non expliqué
1	NIMBA MINING Limited	31/11/2013	9 469 499 560	1 893 899 912	2 125 000 000	- 231 100 088	3 156 499 854	3 858 500 000	- 702 000 146	3 156 499 854	1 657 050 000	- 1 499 449 854
2	RIO TINTO	07/03/2011	9 469 499 560	3 461 659 960	1 352 028 352	2 109 631 608			-			-
3	ORANGE GUINEE	08/02/2014	6 000 000 000			-	1 800 000 000	1 800 000 000	-	1 800 000 000	2 600 000 000	- 800 000 000
4	ORANGE GUINEE	2013	3 400 000 000	1 500 000 000	1 400 000 000	100 000 000	-	-	-	-	-	-
5	GUINEE GAMES	Dec 2013	4 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	-	1 500 000 000	-	1 500 000 000	1 500 000 000	1 000 000 000	500 000 000
6	SAM-GBM	16/05/2014	5 000 000 000	-	-	-	750 000 000	750 000 000	-	1 000 000 000	250 000 000	750 000 000
TOTAL			37 338 999 120	7 855 559 872	5 877 028 352	1 978 511 520	7 206 499 854	6 408 500 000	787 999 854	7 456 499 854	5 507 050 000	1 949 449 854

⇒ *Au niveau des immobilisations*

Les comptes d'immobilisations de la Fédération Guinéenne de Football mis à notre disposition sur les exercices 2013 et 2014 n'ont enregistré aucune opération d'immobilisation en cours ou amortissable. Nous avons cependant relevé que les travaux de construction du siège, du centre technique et de la pelouse synthétique de Nongo étaient en cours pendant ces périodes.

Par ailleurs, nous avons relevé que plusieurs immobilisations d'un montant total de GNF 1 495 millions dont le détail est présenté dans le tableau ci-après ont été indûment comptabilisées dans les comptes de charge :



2 – Nos observations

2.1 – Informations financières

Exercices et Ressources de financement	N°analytique	N°OHADA	Date	C.J	N° Pièces	Libellés	Montant
2013	FONDS D'ASSISTANCE FIFA	511009	605600	28/01/2013 BQGNF2	3	Table de conférence (L 240 x 120)	6 236 000
		511009	605600	01/02/2013 BQGNF3	2	Mobilier de bureau	160 770 000
		511009	605600	28/01/2013 BQGNF4	7	Climatiseurs	58 100 000
		511009	605600	30/01/2013 BQGNF5	6	Tables et autres mobiliers	15 910 000
	FONDS PROPRES	512002	605800	19/12/2013 BQGNF2	272	ACHAT EQUIPEMENT	300 000 000
		512009	605600	01/02/2013 BQGNF2	51	ACHAT MEUBLE POUE CTN	17 230 000
		512009	605600	01/02/2013 BQGNF2	52	ACHAT TELE + TABLE	8 100 000
		512009	605600	19/02/2013 BQGNF2	60	ACHAT TELE + TABLE CTN	14 200 000
		512009	605800	15/02/2013 BQGNF2	58	ACHAT EQUIPEMENT CTN	58 398 000
2014	FONDS D'ASSISTANCE FIFA	511010	605800	30/07/2014 BQGNF1	16	ACHAT MATERIELS ET MOBILIER BUREAU	59 094 650
		511010	605800	10/11/2014 BQGNF1	47	ACHAT CLIMATISEURS FGF TOMBO	32 650 000
		511010	605800	01/08/2014 BQGNF1	25	ACHAT ORDINATEURS ET ACCESSOIRES	11 250 000
		511010	605800	28/07/2014 BQGNF1	14	ACHAT GROUPE ELECTROGENE 5KVA	10 000 000
	FONDS PROPRES	512009	605800	12/05/2014 BQGNF2	92	ACHAT CLIMATISSEUR POUR SIEGE	141 545 000
		512009	605810	16/05/2014 BQGNF2	109	COMPLEMENT PORTE BLINDEES	5 750 000
		512009	605810	16/05/2014 BQGNF2	112	PAIEMENT FACT ACHAT MOBILIER	330 000 000
		512009	605810	19/05/2014 BQGNF2	113	PAIEMENT FACT ACHAT MOBILIER	49 000 000
		512010	605800	15/05/2014 BQGNF2	100	ACHAT MATERIEL ET MOBILIER	100 000 000
2015	FONDS D'ASSISTANCE FIFA	511010	244200	21/01/2015 CAS	66	ACHAT MAT INFORMATIQUE	37 130 000
	FONDS PROPRES	512010	605800	21/08/2015 BQGNF2	146	ACHAT EQUIPEMENT	79 910 000
TOTAL							1 495 273 650



⇒ *Au niveau des débiteurs et créditeurs divers*

Les informations financières mises à notre disposition fait apparaître un compte d'attente dont le solde au 31 décembre 2015 est de GNF 800 millions. La lecture du détail des opérations y afférents relève qu'il s'agit de débit bancaire en attente de justification. Toutefois, nous n'avons reçu aucune explication, ni document justificatif sur la nature de ces opérations comptabilisées en compte d'attente.

2.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

La Fédération Guinéenne de Football (FGF) a bénéficié d'importantes subventions entre 2013 et 2015 qui sont venues accroître les ressources dont elle disposait auparavant à savoir les produits résultant des cotisations des membres et notamment des ressources issues des contrats de sponsoring. Nous avons analysé les ressources dont a disposé la Fédération Guinéenne de Football (FGF) et les emplois qui en ont été faits. En effet, la plupart des emplois afférents aux subventions (FIFA et CAF) étant conventionnés, nous nous sommes attelés à la validation des supports justificatifs des dépenses, nous avons analysé ensuite la formation du résultat.

La situation du résultat de la Fédération Guinéenne de Football des exercices 2013, 2014 et 2015 se présente comme ci-après :

Compte de résultat	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Charges diverses	20 793 636 935	12 287 076 166	20 335 443 837
Subventions Fifa	- 1 675 858 742	- 3 551 850 551	- 7 559 028 000
Subventions CAF	- 3 522 340 233	- 2 740 950 525	- 5 081 338 333
Autres subventions	-16 481 787 609	- 6 779 304 409	- 5 613 510 000
Autres produits d'exploitations (Reprise d'amortissement, gain de change)	-	- 4 851 426	- 1 903 928 617
Résultat (+/-)	- 886 349 649	- 789 880 745	177 638 887

Notre analyse du compte de résultat portera essentiellement sur les charges diverses.



Les charges diverses sont composées essentiellement des frais administratifs, des frais d'organisation des compétitions annuelles (Nationales, Internationales, football féminin, football jeune), les frais d'arbitrage, de communication et les frais engagés pour l'entretien des infrastructures.

Les insuffisances relevées dans la validation des charges diverses se présentent comme suit :

⇒ *Au niveau des honoraires payés aux cabinets externes dans le cadre de la candidature de la Guinée pour l'organisation de la CAN 2019-2021*

Dans le cadre de la candidature de la Guinée pour l'organisation de la CAN 2019-2021, des cabinets étrangers ont été engagés pour assister la Fédération Guinéenne de Football pour l'élaboration et le montage du dossier de candidature.

Les charges engagées pour la rémunération des cabinets s'élèvent au € 834 800 (soit environ GNF 9 milliards). Ce montant a été entièrement financé sous forme de subvention par le sponsor de l'évènement MTN (compagnie de téléphonie mobile).

A l'issue de notre revue et à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons reçu aucun dossier d'appel d'offre pour la sélection des cabinets en objet, aucun contrat signé entre la Fédération Guinéenne de Football et les cabinets et enfin aucune preuve formelle de réception des rémunérations versées aux cabinets. Les seuls documents mis à notre disposition concernant ces cabinets sont des factures.

Par ailleurs, les paiements ont été entièrement effectués en espèce après des décaissements sur les comptes en devise suivant les détails ci-dessous :

date de valeur	banque	libellé opération suivant relevé bancaire	document de retrait	Montant (en euros)
06/12/2013	Société Générale de Banques en Guinée	VT DV	demande de retrait établi au nom de M. Aboubacar Morthon Soumah	400 000
16/12/2013	Société Générale de Banques en Guinée	VT DV	demande de retrait établi au nom de M. Aboubacar Morthon Soumah	200 000
16/12/2013	Société Générale de Banques en Guinée	VT DV	demande de retrait établi au nom de M. Aboubacar Morthon Soumah	234 800
TOTAL				834 800



⇒ *Au niveau des subventions statutaires accordées aux clubs de Football*

La Fédération Guinéenne de Football de par ses missions statutaires mobilise par le biais de ses activités, des ressources en vue d'apporter un support au Football Guinéen. La participation de la Fédération Guinéenne de Football comme support du Football Guinéen s'entend de la subvention forfaitaire des clubs de football des différentes divisions sportives. C'est dans ce cadre qu'une partie des ressources de la Fédération Guinéenne de Football est affectée à des activités au profit des Clubs de Football des différentes divisions sportives.

Les actions menées entre 2013 et 2015 sont indiquées dans le tableau ci-après :

Saison / Division sportive (montant exprimé en GNF)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Ligue 1	1 440 000 000	1 440 000 000	1 440 000 000
Ligue 2	1 080 000 000	1 080 000 000	1 080 000 000
Division Nationale 1	400 000 000	340 000 000	112 139 089
Division Nationale 2	350 000 000	-	-
Solde en fin d'exercice	3 270 000 000	2 860 000 000	2 632 139 089

Notre revue des subventions forfaitaires accordées aux clubs chaque année a fait apparaître plusieurs insuffisances qui se présentent comme suit :

- **Insuffisances dans les procédures de paiement**

Les paiements des subventions aux clubs de football membres de la Fédération Guinéenne de Football sont effectués à l'aide de simple chèques bancaires et non des virements sur des comptes ouverts au nom desdits clubs. Par ailleurs, nous avons relevé que les chèques sont pour la plupart libellés au nom de personnes physiques sans aucune documentation d'habilitation particulière (lettre d'autorisation émanant de la haute direction du club, lettre de procuration, lettre de mission formellement autorisée par le club...).



Par ailleurs, la Fédération Guinéenne de Football ne dispose pas d'état de paiement des subventions aux clubs sur les périodes sous revue et la situation comptable ne permet pas d'identifier le détail des subventions versées par la Fédération Guinéenne de Football. Cette situation rend quasi impossible une vérification portant sur les preuves des paiements de subvention aux clubs suivant les dispositions statutaires.

Les paiements effectués par chèque au nom des personnes physiques se chiffrent à GNF 680 millions sur les exercices 2013, 2014 et 2015.

Le détail de ces opérations se présentent comme ci-après :



2 – Nos observations

2.1 – Informations financières

Années	DATE	C.J	N°pièces	Libellé	Montant (en GNF)
2013	15/01/2013	BQGNF2	24	SUBVENTION AU CLUB SAG DE SIGUIRI	40 000 000
	15/01/2013	BQGNF2	32	SUBVENTION AU CLUB GANGAN	30 000 000
	15/11/2013	BQGNF2	214	SUBVENTION HAFIA	30 000 000
	15/11/2013	BQGNF2	216	SUBVENTION SANKARAN	30 000 000
	19/02/2013	BQGNF2	64	SUBVENTION AS TABOUSOU	20 000 000
	19/02/2013	BQGNF2	69	SUBVENTION HAFIA	20 000 000
	19/02/2013	BQGNF2	76	SUBVENTION ASHANTI	20 000 000
	27/02/2013	BQGNF2	89	SUBVENTION LIGUE 1 ASK	20 000 000
	27/02/2013	BQGNF2	106	SUBVENTION TABOUSOU	20 000 000
	13/05/2013	BQGNF2	115	SUBVENTION HOROYA	20 000 000
	15/05/2013	BQGNF2	120	SUBVENTION CLUB LIGUE 1	20 000 000
	18/06/2013	BQGNF2	135	SUBVENTION LIGUE 2 REGION MAMOU	20 000 000
	12/08/2013	BQGNF2	168	SUBVENTION ASK	20 000 000
	12/08/2013	BQGNF2	171	SUBVENTION SATELITE	20 000 000
	12/08/2013	BQGNF2	172	SUBVENTION SEQUENCE	20 000 000
	12/08/2013	BQGNF2	174	SUBVENTION ATLETICO DE COLEA	20 000 000
	12/08/2013	BQGNF2	176	SUBVENTION HOROYA	20 000 000
	12/08/2013	BQGNF2	179	SUBVENTION HAFIA	20 000 000
	15/11/2013	BQGNF2	237	SUBVENTION CLUB	30 000 000
Sous total 2013					440 000 000
2014	25/03/2014	BQGNF2	45	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	40 000 000
	11/02/2014	BQGNF2	20	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	30 000 000
	10/02/2014	BQGNF2	15	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	20 000 000
Sous total 2014					90 000 000
2015	29/06/2015	BQGNF2	72	SUBVENTION CLUB	20 000 000
	30/06/2015	BQGNF2	83	SUBVENTION AUX CLUB	25 000 000
	06/07/2015	BQGNF2	90	SUBVENTION AUX CLUB	25 000 000
	06/01/2015	BQGNF2	1	SUBVENTION CLUB DIVISION NATIONALE	80 000 000
Sous total 2015					150 000 000
TOTAL des subventions versées à des personnes physiques au nom des clubs					680 000 000

■ Ecart entre les montants effectivement payés et ceux enregistrés en comptabilité

En absence d'un état de paiement portant sur les preuves de paiement des subventions aux clubs, nous avons procédé à une reconstitution suivant nos entretiens. Nous avons procédé à un rapprochement des résultats issus de nos reconstitutions avec les données de la comptabilité que nous vous présentons comme suit :



Saison (les montants sont exprimés en GNF)	2013 - 2014			2014 - 2015			2015 - 2016		
	Nombre Club	Subvention accordée par la FGF	Montant Reconstitué A2A	Nombre Club	Subvention accordée par la FGF	Montant Reconstitué A2A	Nombre Club	Subvention accordée par la FGF	Montant Reconstitué A2A
Ligue 1	12	120 000 000	1 440 000 000	12	120 000 000	1 440 000 000	12	120 000 000	1 440 000 000
Ligue 2	12	90 000 000	1 080 000 000	12	90 000 000	1 080 000 000	12	90 000 000	1 080 000 000
Division nationale 1	16	25 000 000	400 000 000	68	5 000 000	340 000 000			
Division nationale 2	50	7 000 000	350 000 000						
Total Reconstitution			3 270 000 000			2 860 000 000			2 520 000 000
Décassement comptabilisé			3 080 830 000			2 648 500 000			2 141 000 000
Ecart inexpliqué			189 170 000			211 500 000			379 000 000

⇒ *Au niveau des rémunérations versées au personnel*

Aucun état sur la rémunération du personnel des exercices 2013, 2014 et 2015 n'est disponible.

⇒ *Au niveau de la justification des dépenses comptabilisées en charges diverses*

Dans le cadre de la revue limitée des comptes, nous avons procédé à une analyse des supports justificatifs des opérations comptabilisées en charges diverses des exercices 2013, 2014 et 2015.

- **Dépenses injustifiées ou insuffisamment justifiées sur les fonds propres**

Nous avons relevé une absence de support justificatif pour des opérations de dépenses d'un montant total de GNF 11 milliards 410 millions effectuées sur les fonds propres.



Par ailleurs, les supports apportés pour justifier des opérations d'un montant total de GNF 9 milliards 580 millions ne revêtent pas la qualité nécessaire et suffisante au titre de la justification des opérations de décaissement comptabilisées dans les comptes de charge.

Ces opérations injustifiées ou insuffisamment justifiées sont présentées en annexe 1 au présent document

▪ **Dépenses injustifiées ou insuffisamment justifiées sur les fonds d'assistance de la FIFA**

Nous avons relevé une absence de support justificatif pour des opérations de dépenses d'un montant total de GNF 4 milliards 645 millions effectuées sur les fonds propres.

Par ailleurs, les supports apportés pour justifier des opérations d'un montant total de GNF 3 milliards 605 millions ne revêtent pas la qualité nécessaire et suffisante au titre de la justification des opérations de décaissement comptabilisées dans les comptes de charge.

Ces opérations injustifiées ou insuffisamment justifiées sont présentées en annexe 2 au présent document

2.1.3 COMPTE DE TRÉSORERIE

Le fonctionnement de la Fédération Guinéenne de Football a permis de dégager une trésorerie positive sur la période de 2013 à 2015 qui est présentée dans le tableau ci-dessous :

Situation de la trésorerie (en GNF)	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Banque USD FAP	35 341 617	69 756 652	463 128 851
Banque GNF FAP	4 829 902	1 631 282	14 136 182
Banque USD Fonds propre	1 004 076 630	1 916 373 665	112 139 089
Banque GNF Fonds propre	- 283 651 047	- 337 992 494	25 185 142
Banque euro Fond propre	129 552 547	5 521 589	4 542 543
Solde en fin d'exercice	890 149 649	1 655 290 694	619 131 807



L'amélioration de la situation de la trésorerie s'explique principalement par l'apparition d'une nouvelle ressource, les subventions reçues de la FIFA et la CAF, sur la période de 2013 à 2015.

Comme noté dans nos précédentes observations, la revue de la situation de la trésorerie fait apparaître des insuffisances énormes qu'il convient de corriger immédiatement. En effet, les règles minimales de gestion et suivi de la trésorerie ne sont pas appliquées par la Fédération Guinéenne de Football dans le but de s'assurer de la gestion appropriée de ses ressources financières en banque.

Cette situation se caractérise par les faits suivants :

- Aucun état de rapprochement bancaire n'a été effectué sur les comptes bancaires de la Fédération de Football sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Cette situation est d'autant plus grave que la Fédération Guinéenne de Football n'était pas à même de nous expliquer les écarts constatés entre les fonds notifiés par la FIFA et les fonds effectivement reçus sur les comptes bancaires de la Fédération Guinéenne de Football ;
- Les règlements fournisseurs sont effectués par la caisse en espèce. Cette situation de manipulation d'encaisse très élevée induit un risque de fraude et ne permet pas la traçabilité du paiement des services fournisseurs ;
- Les primes ou les compléments de primes des joueurs à l'issue des rencontres de football engageant la sélection nationale sont payées en espèce directement par la caisse, contrairement aux pratiques de bonne gestion en la matière ;
- Absence totale de tout état de contrôle de la caisse (Procès-verbal d'inventaire de caisse, état d'arrêté de caisse...).
- Des décaissements de montants importants effectués sur les comptes bancaires sur présentation de simple demande de retrait de fond établi au nom du comptable de la Fédération Guinéenne de Football.

Le détail de ces décaissements se présente comme suit :

⇒ ***Décaissements effectués en espèce sur les fonds propres***



2 – Nos observations

2.1 – Informations financières

Années	Date	C..J	N° Pièces	Libellé	Montant GNF
2013	13/05/2013	CAIéFP	2	PAIEMENT FRAIS REGROUPEMENT JOUEUR	68 930 123
	25/06/2013	CAIéFP	4	FRAIS LIE A LA COMPETITION MASCULIN	157 746 110
	22/05/2013	CAIéFP	1	PAIEMENT COMPLEMENT PRIME JOUEUR	55 296 618
	06/06/2013	CAIéFP	5	COMPLEMENT PRIME DE JOUEURS	68 168 313
	01/10/2013	BQEUR2	2	FRAIS DE DEPLACE DE L'ENTRENEUR	9 459 847
	27/09/2013	CAIéFP	6	PAIEMENT SALAIRE OFFICIEL	20 477 106
Sous total 2013					380 078 117
2014	26/02/2014	BQEUR2	1	PAIEMENT FRAIS EQUIP ET ENCADREURS	33 846 273
	27/02/2014	BQEUR2	2	PRIMES ET GRATIFICATIONS JOUEURS ET	66 222 448
	28/02/2014	BQUSD2	2	FRAIS ORGAN ENT U17 CAN	69 815 082
	06/06/2014	BQEUR2	3	CANDIDATURE GUI LOC AVION	247 903 497
	16/07/2014	BQUSD2	4	FRAIS MANUTENTION TERRAIN SYNT CTN	127 736 476
Sous total 2014					545 523 776
2015	09/01/2015	BQUSD2	2	PAIEMENT PRIME DES JOUEURS	717 022 450
	01/07/2015	BQUSD2	10	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 059 514
	01/07/2015	BQUSD2	11	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 059 514
	01/07/2015	BQUSD2	12	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 059 514
	02/07/2015	BQUSD2	13	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	162 831 868
	02/07/2015	BQUSD2	14	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	162 831 868
	13/07/2015	BQUSD2	18	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	189 871 305
	28/07/2015	BQUSD2	20	PAIEMENT FRAIS LIE AUX ELIMINATOIRE	151 646 180
	29/06/2015	BQUSD2	29	PAIEMENT DIVERS FRAIS LIE COMPETIT°	144 387 756
	02/06/2015	BQUSD2	30	PAIEMENT DIVERS FRAIS LIE COMPETIT°	144 387 756
	30/06/2015	BQUSD2	5	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	145 179 614
	30/06/2015	BQUSD2	6	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	145 179 614
	30/06/2015	BQUSD2	7	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	145 179 614
	01/07/2015	BQUSD2	9	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	151 059 514
	24/07/2015	BQUSD2	19	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 897 044
	01/07/2015	BQUSD2	15	FRAIS AMENAGEMENT CTN	151 059 514
	01/07/2015	BQUSD2	16	FRAIS AMENAGEMENT CTN	151 059 514
	01/08/2015	BQUSD2	22	FRAIS COMPLEMENTAIRE STAFF TECHNIQU	126 722 782
	18/08/2015	BQUSD2	24	HONORAIRES POUR RECRUTEMENT ENTRAINE	127 548 510
	10/11/2015	BQUSD2	25	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	154 867 068
	10/11/2015	BQUSD2	26	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	154 867 068
	09/11/2015	BQUSD2	27	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	97 263 706
	10/11/2015	BQUSD2	28	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	96 791 918
	26/03/2015	BQUSD2	3	PAIEMENT OFFOCIER CAF	42 769 282
Sous total 2015					3 967 602 487
Total des décaissements effectués en espèce sur les comptes bancaires (fonds propres*)					4 893 204 380

(*) les fonds propres sont composés des cotisations de membres, les droits d'enregistrement, la vente des licences, les subventions de la CAF et les contrats de sponsoring.



2 – Nos observations

2.1 – Informations financières

⇒ Décaissements effectués sur les fonds FIFA (Fonds d'Assistance Financière de la FIFA)

Date	N°chèque ou code journal	Libellé	Montant (en dollars US)
06/02/2013	Chèque n°0188/FGF	Païement divers frais de mission à l'extérieur des membres du CE et diverses autres frais	19 220
08/02/2013	Chèque n°0148/FGF	Païement des frais de mission du président du CE et du Ministre des sports pour le soutien de la candidature de la Guinée pour l'organisation de la CAN 2019	5 000
31/01/2013	Chèque n°0134/FGF	Païement des frais agent de match amical international Guinée/Sénégal du 05/02/2013 à Saint Lieu la Forêt (France)	10 500
09/01/2013	Chèque n°0022/FGF	Païement diverses dépenses liés à l'organisation de compétitions masculines et autres frais	60 000
Sous-total 2013			94 720
13/02/2014	BQUSD1	FRAIS LIES A L'ORGANISATION DES COM	30 000
28/02/2014	BQUSD1	FRAIS MISSIONS JOUEURS ET ENCA	7 000
20/10/2014	BQUSD1	MISSION ORG MATCH SYLLI MAROC	14 000
29/08/2014	BQUSD1	FRAIS ADDITIFS LIE A L'ORG MATCH AM	13 200
16/06/2014	BQUSD1	COMPLEMENT PRIME DELE GUINEENNE	7 000
28/07/2014	BQUSD1	FRAIS LIES A L'ORGANISATION PHASE F	30 000
28/07/2014	BQUSD1	FRAIS LIES A L'ORGANISATION PHASE F	15 000
28/07/2014	BQUSD1	FRAIS LIES A L'ORGANISATION PHASE F	5 000
01/04/2014	BQUSD1	FRAIS COLI PELOUSE CTN	60 000
Sous-total 2014			181 200
09/04/2015	BQUSD1	PRISE EN CHARGE EQ NATIONALE FEMINI	20 000
31/03/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	22 000
27/03/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	20 000
09/04/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	20 000
14/04/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	20 000
15/04/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	20 000
04/05/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	5 000
13/05/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	5 000
20/05/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	24 200
22/05/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	10 000
23/06/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	11 100
20/08/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	20 000
17/09/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	20 000
08/10/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS EL COUPE DU MONDE RU	6 400
12/11/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	15 000
06/10/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE U17	27 000
19/08/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE U17	20 000
16/03/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS PARTICIPATo U17	20 000
30/03/2015	BQUSD1	PAIEMENT FRAIS PARTICIPATo U17	20 000
Sous-total 2015			325 700
TOTAL			601 620

2.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET GESTION OPERATIONNELLE

Suivant les dispositions statutaires, la liste des organes portant organisation de la Fédération Guinéenne de Football se présente comme suit :

- L'Assemblée Générale, organe législatif et instance suprême de décisions ;
- Le comité exécutif, organe exécutif ;
- Les organes juridictionnels composés d'une commission de discipline et d'une commission de recours ;
- Le Secrétaire Général en tant qu'organe administratif ;
- Les commissions permanentes et ad hoc ont pour fonction de conseiller et d'assister le Comité exécutif dans l'exercice de ses fonctions. Leurs attributions principales, leur composition et leur fonctionnement sont fixés dans les Statuts et/ou dans les règlements spécifiques.

Constat

Suivant les dispositions statutaires, le Secrétaire Général accomplit toutes les tâches administratives de la Fédération Guinéenne de Football sous la Direction du Secrétariat Général. Les membres du Secrétariat Général sont tenus de respecter le règlement d'organisation interne de la Fédération Guinéenne de Football et de remplir les tâches imparties de la meilleure manière possible.

Par ailleurs, le Secrétaire Général est engagé sur la base d'un contrat de droit privé et doit disposer des qualifications professionnelles requises. A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu le contrat de travail du Secrétaire Général de la Fédération, ni les tâches associées à sa fonction. Nous relevons cependant que les attributions et les grandes tâches sont définies dans les statuts parmi lesquelles l'organisation du Secrétariat Général et la proposition de personnel de direction au Président. Cependant, nous relevons les insuffisances suivantes :

- ☞ Absence quasi-totale d'un personnel propre à la Fédération Guinéenne de Football. En effet, de nos entretiens, la plupart des personnes intervenant à ce jour à la Fédération Guinéenne de Football relève de l'administration publique. Cette situation induit une gestion totalement



concentrée au niveau du Secrétaire Général et du Comptable. Nous n'avons reçu aucun document officiel portant affectation des agents publics au service de la Fédération Guinéenne de Football. Par ailleurs, il ressort de nos entretiens que les membres du personnel ne provenant pas de l'administration publique ne disposent d'aucune relation contractuelle avec la Fédération Guinéenne de Football. Ces personnes ont la plupart été engagées sur simple proposition d'un membre d'un organe de la Fédération Guinéenne de Football.

- ☞ Inexistence de procès-verbaux portant réunion des différentes instances statutaires ;
- ☞ Plusieurs organes statutaires sont encore non opérationnels à l'instar des commissions d'audit interne, et finances.
- ☞ Par ailleurs, il est prévu à l'Article 77.1 des statuts, la nomination d'un cabinet d'audit indépendant en charge du contrôle des comptes et présentation de son rapport à l'Assemblée Générale. Cependant, nous avons relevé l'inexistence d'un rapport d'audit indépendant portant sur les comptes sur les exercices 2013, 2014 et 2015. En plus, nous relevons l'inexistence totale d'états financiers dûment tenus par la Fédération Guinéenne de Football sur les exercices cités plus haut. Les interventions des auditeurs indépendants n'ont porté exclusivement que les fonds d'assistance financière de la FIFA.
- ☞ Les rapports de l'auditeur indépendant portant sur la revue des fonds d'assistance financière de la FIFA relève l'inexistence d'anomalies, ce qui n'est pas conforme à date aux résultats de nos contrôles qui font apparaître plusieurs dépenses injustifiées et des dépenses pour lesquelles les supports de justification apportés ne sont pas suffisants. Nous avons estimé les dépenses injustifiées à plus de 4 milliards 500 millions et les dépenses avec les supports justificatifs non suffisants à plus de 3 milliards 600 millions de franc guinéen sur les exercices 2013, 2014 et 2015.

- ☞ Les dispositions statutaires définissent le mode de fonctionnement et le nombre de réunions des différents organes (Assemblée Générale, Comité exécutif, organes juridictionnels et les commissions permanentes). Nous n'avons reçu aucun document à date, ni éléments d'assurance que ces organes fonctionnent suivant les dispositions statutaires.

2.3 RESSOURCES HUMAINES

La Fédération Guinéenne de Football ne dispose pas de personnel de gestion propre. Hormis le Secrétaire Général pour lequel nous n'avons pas reçu le contrat de travail de droit privé comme stipulé dans les dispositions statutaires, la plupart des membres du personnel relève de l'administration publique Guinéenne pour lesquelles aucune attribution formelle de leur intervention au sein de la Fédération Guinéenne de Football n'est définie.

La Fédération Guinéenne de Football dispose d'un organigramme définit suivant les dispositions portant organisation du Secrétariat exécutif.

Constat

La Gestion des Ressources humaines à la Fédération Guinéenne de Football est caractérisée par plusieurs insuffisances. Nous vous présentons les principales insuffisances :

- ☞ Absence de procédures formelles de gestion des ressources et de règlement interne affiché dans les locaux de la Fédération Guinéenne de Football ;
- ☞ Personnel représenté en majorité par les agents de l'administration publique pour lesquels aucun document de mise à disposition n'existe ;



- ☞ Quasi inexistance de dossier de personnel ;
- ☞ Aucune politique sur les ressources humaines ;
- ☞ Absence d'état justificatif des rémunérations versées au personnel





3 – Annexes



Annexe I

Dépenses injustifiées ou insuffisamment justifiées - Fonds propres

Synthèse des anomalies Fonds propres 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
04/01/2013	5	FRAIS DE PUBLICATION DES APPELS D'O		7 000 000
08/01/2013	10	ACHAT MAILLOT POUR LES CLUBS		67 500 000
08/01/2013	9	FRAIS TRANSPORT DES MEMBRES DE LIG		12 209 500
08/01/2013	8	SUBVENTION BARAKA	15 000 000	
08/01/2013	6	FRAIS DE MISSION POUR DELEGUE FEDER		17 635 000
09/01/2013	16	ACHAT EQUIPEMENT SPORTIFS		383 040 000
09/01/2013	15	FRAIS DE SUPERVISION EQUIPE FEMININ		10 000 000
09/01/2013	13	FRAIS HEBERGEMENT LIE AU MATCH	21 000 000	
10/01/2013	17	FRAIS D'HOTEL		19 145 000
14/01/2013	20	FRAIS DE MISSION	89 375 000	
15/01/2013	32	SUBVENTION AU CLUB GANGAN		30 000 000
15/01/2013	28	DIVERS DEPENSE COMPETITION NATIONAL	100 000 000	
15/01/2013	26	FRAIS TRANSPORT OFFICIEL LIGUE2		85 500 000
15/01/2013	24	SUBVENTION AU CLUB SAG DE SIGUIRI		40 000 000
15/01/2013	23	SUBVENTION AU CLUB LIGUE1	15 000 000	
17/01/2013	35	SALAIRE DU MOIS JANVIER		29 100 000
29/01/2013	39	AMENAGEMENT SITE DU CENTRE DE NONGO	20 000 000	
29/01/2013	37	DEPENSE DIVERS DE FOCTIONNEMENT	16 960 000	
31/01/2013	48	DEPENSE LIE A L'INAUGURATION CTN		55 000 000
31/01/2013	47	PRIME DE MACTS SYLI LOCAL CHAN	21 450 000	
31/01/2013	46	FRAIS AMENAGEMENT DU SITE		55 000 000
31/01/2013	45	FRAIS DE RECEPTION DE DELEGAT FIFA		22 310 000
31/01/2013	44	DIVERS DEPENSE CEREOMONIE CTN		27 222 000
31/01/2013	43	DIVERS DEPENSE CEREOMONIE CTN	25 000 000	
01/02/2013	52	ACHAT TELE + TABLE		8 100 000
01/02/2013	51	ACHAT MEUBLE POUE CTN		17 230 000
01/02/2013	50	FRAIS DE REPARATION GROUPE		20 000 000
01/02/2013	49	AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE		55 000 000
04/02/2013	54	HEBERGEMENT DELEGATION FIFA		67 710 000
06/02/2013	56	FRAIS LIE A L'INAUGURATION CNT		50 000 000
06/02/2013	55	FRAIS DE REPARATION GROUPE 2 CTN		35 500 000
08/02/2013	57	TRAVAUX AMENAGEMENT DU CTN		60 000 000
15/02/2013	58	ACHAT EQUIPEMENT CTN		58 398 000
18/02/2013	59	TRAVAUX DE PEINTURE CTN		20 000 000
19/02/2013	76	SUBVENTION ASHANTI		20 000 000
19/02/2013	70	DEPENSE DIVERS		30 343 000
19/02/2013	69	SUBVENTION HAFIA		20 000 000
19/02/2013	65	ACHAT FOURNITURE DE BUREAU		3 471 000
19/02/2013	64	SUBVENTION AS TABOUSOU		20 000 000
19/02/2013	63	PRIME DE OFFICIEL DE LA LIGUE 1		55 500 000
19/02/2013	62	ACHAT BOITE PHARMACEUTIQUE		3 246 000
19/02/2013	61	CONFECTION ENERGIE LUMINEUSE		14 445 000
20/02/2013	81	FRAIS DE FONCTIONNENT		23 500 000
20/02/2013	80	CHARGE DIVERS FRAIS COMPETITION		44 800 000
20/02/2013	79	FRAIS TRANSPORT DES MATCHS		30 000 000
20/02/2013	78	ACHAT EQUIOEMENT POUR LES CLUBS		50 000 000
20/02/2013	77	FRAIS D'INSPECTION DES MATCHS		7 500 000
27/02/2013	106	SUBVENTION TABOUSOU		20 000 000
27/02/2013	102	SUBVENTION SANTOBA FC		20 000 000
27/02/2013	100	PAIEMPENT CHARGE DIVERS	76 000 000	
27/02/2013	99	PRISE DE PHOTOS + ACHAT ALBUMES		4 212 000
27/02/2013	98	DEPENSE DIVERS		12 080 000
27/02/2013	96	REMBOURSSEMENT BILLET D'AVION		10 500 000
27/02/2013	95	FRAIS BRANCHEMENT EDG	15 000 000	
27/02/2013	94	ASSISTANCE MEDICALE	15 000 000	
27/02/2013	93	ACHAT MEUBLE POUR TOMBO		9 800 000
27/02/2013	92	ACHAT MEUBLE POUR LE SIEGE		24 992 000
27/02/2013	91	FRAIS GARDIENNAGE	3 980 000	
27/02/2013	90	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX		1 200 000
27/02/2013	89	SUBVENTION LIGUE 1 ASK		20 000 000
27/02/2013	87	SUBVENTION LIGUE 1		20 000 000
27/02/2013	86	ACHAT BILLET PRESIDENT ET VICE PRES		26 361 020
27/02/2013	85	FRAIS DE MATCH		10 425 000
27/02/2013	84	PAIEMENT DEPENSE DIVERS		18 410 000
10/05/2013	117	SUBVENT LIGUE2 DE BOKE		35 000 000
13/05/2013	115	SUBVENTION HOROYA		20 000 000
13/05/2013	114	FRAIS TRANSPORT OFFICIEL		72 400 000
13/05/2013	2	PAIEMENT FRAIS REGROUPEMENT JOUEUR	68 930 123	
15/05/2013	120	SUBVENTION CLUB LIGUE 1	20 000 000	
22/05/2013	1	PAIEMENT COMPLEMENT PRIME JOUEUR	55 296 618	
03/06/2013	121	PAIEMENT SALAIRE MAI		29 600 000
06/06/2013	5	COMPLEMENT PRIME DE JOUEURS	68 168 313	
07/06/2013	126	SUBVENTION LIGUE REGIONAL LABE		30 000 000
07/06/2013	125	DEPENSE DIVERS		66 675 000
10/06/2013	129	DEPENSE DIVERS DE FONCTIONNEMENT		45 000 000

Synthèse des anomalies Fonds propres 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
11/06/2013	130	FRAIS ORGANISATION MATCH		30 000 000
12/06/2013	131	DEPENSE DIVERS		87 370 000
14/06/2013	132	SUBVENTION AU CLUBS ZEREKORE		35 000 000
18/06/2013	137	DEPENSE DIVERS		88 500 000
18/06/2013	136	PAIEMENT RELICAT STADE	17 000 000	
24/06/2013	143	FRAIS IMPRESSION		19 895 000
25/06/2013	4	FRAIS LIE A LA COMPETITION MASCULIN	157 746 110	
11/07/2013	145	INDEMNITE + TRANSPORT +ADMIN		135 000 000
11/07/2013	145	SUBVENTION AUX CLUBS		120 000 000
01/08/2013	150	FRAIS TRANSPORT DES OFFICIELS		60 000 000
01/08/2013	150	FRAIS ORGANISATION DES MATCHS		45 900 000
02/08/2013	153	PRIME DE SESSION CE		18 000 000
02/08/2013	153	ACHAT FOURNITURE		8 730 000
02/08/2013	153	FRAIS GARDIENNAGE	4 500 000	
02/08/2013	153	FOURNITURE DE BUREAU	3 600 000	
02/08/2013	153	FRAIS DE NETTOYAGE	1 200 000	
06/08/2013	161	PRESTATION DE SERVICE	60 810 000	
06/08/2013	161	COMPETITION NATIONALE	39 190 000	
12/08/2013	179	SUBVENTION HAFIA		20 000 000
12/08/2013	176	SUBVENTION HOROYA		20 000 000
12/08/2013	175	SUBVENTION TABOUSSOU		15 000 000
12/08/2013	174	SUBVENTION ATLETICO DE COLEA		20 000 000
12/08/2013	171	SUBVENTION SATELITE		20 000 000
12/08/2013	170	SUBVENTION FELO STAR		15 000 000
12/08/2013	168	SUBVENTION ASK	20 000 000	
30/08/2013	181	ACHAT CONSOMMABLE	7 595 000	
30/08/2013	181	FRAIS INTERNET		7 000 000
30/08/2013	181	ACHAT BILLET D'AVION		6 388 000
30/08/2013	181	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 500 000	
30/08/2013	181	APPUI POUR ORGANISAT° FOOT A LA BAS	3 000 000	
30/08/2013	181	ORGANISATION TOURNOI A DUBREKA	3 000 000	
30/08/2013	181	FRAIS ADDITIF DU MATCH AVORTE	2 000 000	
30/08/2013	181	TEST PHYSIQUE POUR 3 ARBITRES	1 540 000	
30/08/2013	181	NETTOYAGE LOCAUX	1 200 000	
30/08/2013	181	PRESTATION OFFICIER MEDIA	500 000	
30/08/2013	181	ASSISTANCE MR TOLNO LOYER	500 000	
30/08/2013	180	DEPENSE DIVERS DE FONCTIONNEMENT	122 000 000	
25/10/2013	7	PAIEMENT SALAIRE OFFICIEL	20 557 441	
15/11/2013	237	SUBVENTION CLUB	30 000 000	
15/11/2013	216	SUBVENTION SANKARAN		30 000 000
15/11/2013	214	SUBVENTION HAFIA		30 000 000
15/11/2013	209	PAIEMENT FRAIS LIE A LA COMPETITION		75 000 000
15/11/2013	208	PAIEMENT FRAIS LIE A LA COMPETITION	112 620 000	
18/11/2013	416	DEPENSE FONCTIONNEMENT		70 000 000
18/11/2013	415	DEPENSE FONCTIONNEMENT		85 000 000
22/11/2013	247	SALAIRE	31 600 000	
22/11/2013	246	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 000 000	
22/11/2013	245	PRIME DE CESSION	18 000 000	
22/11/2013	240	IMPRESSION DOCUMENT	9 500 000	
22/11/2013	239	CONCOURS AGENT DE JOUEURS	16 000 000	
27/11/2013	411	ACHAT TENUE POUR LE HOTESSE		4 000 000
09/12/2013	253	FRAIS DE FORMATION ENCADREURS	4 805 000	
03/01/2014	2	INDEMNITES DES OFFICIEL LIGUE 1		65 000 000
03/01/2014	1	TRANSPORT OFFICIEL LIGUE 1		38 920 000
06/01/2014	5	FRAIS HOTEL INSTRUCT FIFA		22 040 000
06/01/2014	3	PAIEMENT PREST FONCT ADMINIST FEDE		55 000 000
08/01/2014	6	PAIEMENT DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		71 199 000
10/01/2014	7	PAIEMENT DIVERS FRAIS LIE CHAMP NLE		109 800 000
16/01/2014	9	PAIEMENT FRAIS LIES AU CHAMP NATION		85 000 000
17/01/2014	8	PAIEMENT FRAIS LIES AU CHAMP NATION	95 000 000	
22/01/2014	12	SUBVENTION CLUB FC MILO		30 000 000
22/01/2014	11	SALAIRE PERS JANVIER	31 300 000	
22/01/2014	11	GARDIENNAGE	4 500 000	
22/01/2014	11	ENTRETIEN LOCAUX	1 200 000	
27/01/2014	13	PAIEMENT FRAIS LIE AU CMPIONNAT L2	120 600 000	
10/02/2014	15	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		20 000 000
11/02/2014	20	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	30 000 000	
11/02/2014	16	FRAIS ORG MATCH LIGUE CHAMPION CC	80 000 000	
11/02/2014	14	PAIEMENT DIVERS PRESTATION	100 000 000	
26/02/2014	1	PAIEMENT FRAIS EQUIP ET ENCADREURS		33 846 273
27/02/2014	2	PRIMES ET GRATIFICATIONS JOUEURS ET		66 222 448
28/02/2014	19	DEPENSES DIVERSES		32 359 000
28/02/2014	19	PEINTURE SIEGE FEGUIFOOT	15 000 000	
28/02/2014	19	ACHAT PRODUIT PHARMACEU SYLIE LOCAL		10 822 000
28/02/2014	19	FRAIS MISSION S/GL LIG BOKE		5 000 000
28/02/2014	19	FRAIS MISSION PRESID LIG MAMOU		5 000 000

Synthèse des anomalies Fonds propres 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
28/02/2014	19	FRAIS MISSION S/GL LIG BOKE		5 000 000
28/02/2014	19	FRAIS MISSION PRESID LIG MAMOU		5 000 000
28/02/2014	18	PRIME	18 000 000	
28/02/2014	18	ACHAT FOURNITURES	5 000 000	
28/02/2014	18	FRAIS GARDIENNAGE	4 500 000	
28/02/2014	18	FRAIS NETTOYAGE	1 200 000	
28/02/2014	2	FRAIS ORGAN ENT U17 CAN		69 815 082
12/03/2014	24	FRAIS HOTELS DU TOURISME		34 000 000
12/03/2014	22	LOYER LIGUE REGIONNALES ET AUTRES F		24 000 000
14/03/2014	27	CONCEPTION SITE WEB	3 000 000	
14/03/2014	25	FRAIS HOTELS	48 940 000	
18/03/2014	31	PEINTURE SIEGE FEDE TOMBO	27 000 000	
18/03/2014	30	PAIEMENT FRAIS COMPETITIONS	89 665 000	
18/03/2014	29	ACHAT FOURNITURES DE BUREAU		5 000 000
20/03/2014	38	FRAIS ASSAINISSEMENT SITE NONGO		22 655 965
25/03/2014	46	PAIEMENT FRAIS DE TRANSP OFFICIELS		43 200 000
25/03/2014	45	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		40 000 000
25/03/2014	44	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		25 000 000
25/03/2014	43	PAIEMENT DEPENSES DIVERSES DE FONCT	95 000 000	
25/03/2014	42	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		35 000 000
25/03/2014	41	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		25 000 000
25/03/2014	33	SALAIRE PERSONNEL		35 300 000
09/04/2014	53	REM OFFICIER EDUCATION CAF		20 428 100
15/04/2014	49	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	80 000 000	
15/04/2014	48	LOCATION VEHICULES		68 700 000
15/04/2014	48	LOCATION VEHICULES		24 450 000
15/04/2014	48	FRAIS DIVERS		6 850 000
18/04/2014	52	FRAIS DIVERS LIES A LORG LIGUE 2	105 000 000	
18/04/2014	51	FRAIS DIVERS LIES A LORG CHAMP		95 000 000
22/04/2014	57	ENT REP BUS FGF	5 500 000	
22/04/2014	56	ASSISTANCE PR SOINS MEDICAUX		500 000
22/04/2014	54	BILLET AVION MISSIONNAIRE FGF		15 041 000
23/04/2014	67	FRAIS ORG MATCH GUINEE/SIERRA LEONE	20 000 000	
23/04/2014	65	PAIEMENT FRAIS ORG MATCH HOR/SAHEL		20 000 000
23/04/2014	63	PAIEMENT PREST DIVERSES	70 420 000	
23/04/2014	62	FRAIS CONFERENCE DE PRESSE MANDJOU		2 000 000
23/04/2014	61	DIVERS FRAIS DE FONCT		21 228 000
24/04/2014	72	FRAIS DEGUERPISSEMENT ALEN SIEGE		13 720 000
24/04/2014	71	PRIMES CE ET PERSONNEL	18 000 000	
25/04/2014	82	FRAIS DE COUVERT MEDIATIQUE		5 000 000
25/04/2014	81	FRAIS NETOYAGE LOCAUX		1 200 000
25/04/2014	80	PRIME CE ET PERSONNEL		18 000 000
25/04/2014	79	FRAIS ADM COMPETITIONS L1		5 000 000
25/04/2014	78	FRAIS MISSION DELEGUE FEDERAUX	28 600 000	
25/04/2014	75	INDEM OFFICIELS LIGUE 1	66 600 000	
25/04/2014	50	FRAIS LIES A LA RECEPTION ORG FF		87 500 000
29/04/2014	74	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		300 000 000
09/05/2014	90	ACHAT BILLET D'AVION	13 459 000	
09/05/2014	89	FRAIS TRANSPORT OFFICIELS	54 000 000	
09/05/2014	86	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		180 000 000
09/05/2014	84	PAIEMENT INDEM OFFICIEL MATCH		66 600 000
12/05/2014	85	FRAIS DE STAGE DES ARBITRES FIFA		35 227 500
13/05/2014	94	COUVERTURE MEDIATIQUE		1 519 000
13/05/2014	93	PRISE EN CHARGE FRAIS LIES U-17	3 010 000	
14/05/2014	96	FRAIS ORGANISATION PHASE FINALE		80 000 000
14/05/2014	87	FRAIS ENLEVEMENT COLIS		3 510 000
15/05/2014	104	ACHAT EQUIPEMENT SIEGE	32 200 000	
15/05/2014	103	CONFECTION SIGNE LUMINEUSE		20 160 000
15/05/2014	102	ACHAT GROUPE ELECTROGENE	9 000 000	
15/05/2014	101	AMEUBLEMENT NOUVEAU SIEGE	26 062 920	
15/05/2014	100	ACHAT MATERIEL ET MOBILIER		100 000 000
15/05/2014	99	ACHAT MATERIEL ET MOBILIER	100 000 000	
15/05/2014	98	PRIME CE	18 000 000	
15/05/2014	97	PAIEMENT INDEMNITE DES OFFICIEL		14 250 000
15/05/2014	95	FRAIS ENLEVEMENT COLIS	3 510 000	
16/05/2014	111	FRAIS DE FONCTIONNEMENT		48 462 800
16/05/2014	110	FRAIS AMENAGEMENT SIEGE A	10 000 000	
16/05/2014	108	REPARATION CE DE CNT	1 220 000	
16/05/2014	107	FRAIS INTALLATION CLIMATISEUR	15 975 000	
16/05/2014	106	FRAIS INTALLATION SIEGE		17 923 000
16/05/2014	105	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		37 000 000
02/06/2014	115	PAIEMENT SALAIRE DU PERSONNEL		33 800 000
03/06/2014	118	FRAIS NETTOYAGE SIEGE		1 200 000
03/06/2014	117	FRAIS GARDIENNAGE		4 500 000
03/06/2014	116	FRAIS INAUGURATION SIEGE		126 900 000
06/06/2014	119	FRAIS ORGANISATION COUPE NATIONALE		46 900 000

Synthèse des anomalies Fonds propres 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
06/06/2014	3	CANDIDATURE GUI LOC AVION		247 903 497
09/06/2014	121	PAIEMENT FRAIS DE PUBLICITE	10 100 000	
10/06/2014	120	FRAIS ORGANISATION COUPE NATIONALE		88 500 000
13/06/2014	122	FRAIS ORGANISATION COMPETITION NLE	151 500 000	
04/07/2014	126	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	160 000 000	
04/07/2014	124	ACHAT EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT	70 000 000	
04/07/2014	123	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		4 500 000
09/07/2014	129	FRAIS DE GARDIENNAGE		4 500 000
09/07/2014	128	PAIEMENT FRAIS DE FONCTIONNEMENT		43 500 000
09/07/2014	127	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS	80 000 000	
16/07/2014	132	PAIEMENT INDEMNITE OFFICIEL		111 000 000
16/07/2014	4	FRAIS MANUTENTION TERRAIN SYNT CTN		127 736 476
28/07/2014	134	FRAIS ORGANISATION MATCHE BARAGE		17 800 000
28/07/2014	133	FRAIS TRTANSPORT OFFICIEL		46 800 000
18/08/2014	135	PAIEMENT DIVERS DEPENSES		70 100 000
21/08/2014	137	PAIEMENT DEPENSES LIE A LACOMPETION	80 000 000	
21/08/2014	136	ASSISTANCE MR KABA PR LIGUE DE KANK		10 000 000
27/08/2014	138	PAIEMENT SALAIRE OFFICIER DE L'EDUC		20 665 400
28/08/2014	141	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX SIEGE		1 200 000
28/08/2014	140	STAGE ARBITRE ET TEST PHYSIQUE		32 932 000
29/08/2014	145	SALAIRE DU MOIS AOUT		35 300 000
29/08/2014	143	ACHAT PRODUIT PHARMACEUTIQUE		2 519 000
26/09/2014	150	ACHAT BUREAU PR IC DEP	7 600 000	
26/09/2014	149	SALAIRE SEPT		35 300 000
26/09/2014	147	PAIEMENT CHARGE COMPETITION		45 000 000
01/10/2014	154	PAIEMENT PREST DIVERSES		70 000 000
10/11/2014	159	PAIEMENT DIVERS FRAIS FONCTIONNEMEN		75 815 000
11/11/2014	160	ACHATS FOURNITURES PR SG	2 000 000	
11/11/2014	156	PRIX VAINQ COUPE NATIONALE		50 000 000
11/11/2014	155	FRAIS IMPRESSIONS LICENCES		21 771 000
12/11/2014	162	FRAIS FONCTIONNEMENT FGF	30 000 000	
13/11/2014	168	FRAIS COMPT L1 ET 2		37 000 000
13/11/2014	167	PRISES EN CHARGES MATCH TOGO-GUINEE		23 250 000
13/11/2014	166	ASSAINISSEMENT DU CTN NONGO	5 000 000	
13/11/2014	164	FRAIS SEP EQUIP FEMININE		5 000 000
14/11/2014	158	FRAIS DE MISSION SEK TOURE ARBITRE		10 500 000
14/11/2014	157	PAIEMENT CHARGES CHAMP DIV NAT		60 000 000
21/11/2014	170	FRAIS TRANSP OFFICIELS LIGUE 1		43 200 000
27/11/2014	174	NETOYYAGE DES LOCAUX DU SIEGE		1 200 000
27/11/2014	173	SALAIRE PERSONNEL NOV		35 300 000
27/11/2014	172	PRIME PERSONNEL APPUI		36 000 000
27/11/2014	171	FRAIS ORGAN TOURNOI FOOT DIV 2		52 250 000
28/11/2014	177	GARDIENNAGE SIEGE		5 000 000
28/11/2014	176	SUBVENTION ACCORDE AUX CLUBS		48 000 000
28/11/2014	175	ACHAT EQUIPEMENTS SPORTIFS PR L1/ L2		37 500 000
01/12/2014	178	FRAIS TRANSM MATCH GUI/UGANDA		4 000 000
03/12/2014	179	PAIEMENT DIVERS FRAIS	60 000 000	
05/12/2014	180	PAIEMENT INDEM OFFICIEL DES MATCH		66 600 000
10/12/2014	181	TRANSPORT OFFICIEL MATCH L1	40 000 000	
10/12/2014	181	ASSISTANCE CE INTEN EQUIP LOCALE	4 000 000	
10/12/2014	181	ASSISTANCE CE CHEF COMPTABLE	3 000 000	
12/12/2014	184	SALAIRE PERSO APPUI DEC		35 300 000
12/12/2014	183	PRIME PERS D'APPUI ET CE	36 000 000	
06/01/2015	1	SUBVENTION CLUB DIVISION NATIONALE	80 000 000	
07/01/2015	2	REMBOURSEMENT FRAIS SUPPORTE ASFAG	4 500 000	
08/01/2015	8	PAIEMENT DIVERS FRAIS DE COMPETITIO	6 250 000	
08/01/2015	7	FRAIS SEANCE D'ENTRAINEMENT U-17		10 475 000
08/01/2015	6	ACHAT EQUIPEMENT SPORTIF LIGUE 1		83 999 440
08/01/2015	5	DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT		36 950 000
08/01/2015	3	PAIEMENT LOYER		32 000 000
09/01/2015	18	ACHAT PRODUIT PHARMACEUTIQUE		22 820 500
09/01/2015	17	IMPRESSION ENTETE FGF		3 261 500
09/01/2015	16	PAIEMENT DIVERS FRAIS COMPETITION	50 077 888	
09/01/2015	15	INDEMNITE DES OFFICIEL DE MATCHS	63 000 000	
09/01/2015	14	PAIEMENT LOYER TOMBO	24 000 000	
09/01/2015	12	PAIEMENT PRIME PERSONNEL D'APPUI	95 000 000	
09/01/2015	11	PAIEMENT DEPENSE DIVERS DE FONCTION	22 650 000	
09/01/2015	10	PRIME PERSO0NNEL ET CE		36 000 000
09/01/2015	9	ACHAT EQUIPEMENT SPORTIF		50 000 000
09/01/2015	2	PAIEMENT PRIME DES JOUEURS	717 022 450	
16/01/2015	20	PAIEMENT DIVERSES DEPENSES FONCTION	71 300 000	
19/01/2015	21	PAIEMENT SALAIRE PERSONNEL		35 300 000
20/01/2015	22	FRAIS NETTOYAGE SIEGE		1 200 000
22/01/2015	26	PAIEMENT FRAID LIE AUX COMPETITION	300 000 000	
22/01/2015	23	PRISE EN CHARGE STAGE LICENCE B	27 740 000	
03/02/2015	30	PAIEMENT DIVERS FRAIS COMPETITION		165 194 000

Synthèse des anomalies Fonds propres 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
03/02/2015	29	PAIEMENT DEPENSE PREPARATION CAN	95 000 000	
03/02/2015	28	PAIEMENT INDEMNITE OFFICIELS	55 000 000	
03/02/2015	27	FRAIS TRANSPORT OFFICIEL COMMISAIRES	36 000 000	
11/02/2015	31	FRAIS TRANSPORT OFFICIEL	77 700 000	
12/02/2015	32	FRAIS DEJOUR DELEGAT° GUINEE ²CAN	226 650 000	
13/02/2015	35	COMPLEMENT INDEMNITE OFFICIEL	35 100 000	
13/02/2015	34	INDEMNITE OFFICIEL	63 000 000	
13/02/2015	33	FRAIS ENLEVEMENT DES EQUIPEMENT		39 060 000
16/02/2015	36	DEPENSE DIVERS		16 000 000
23/02/2015	38	PRIME PERSONNEL		36 000 000
23/02/2015	37	SALAIRE DU PERSONNEL		35 300 000
24/02/2015	39	ACHAT EQUIPEMENT SPORTIF		161 499 440
03/03/2015	41	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	1 200 000	
03/03/2015	40	FRAIS GARDIENNAGE		5 000 000
10/03/2015	46	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		30 000 000
10/03/2015	45	ACHAT BILLET D'AVION	11 325 000	
10/03/2015	44	PAIEMENT INDEMNITE OFFICIEL		63 000 000
10/03/2015	43	PAIEMENT FRAIS ENLEVEMENT COLIS	39 060 000	
10/03/2015	42	COMPLEMENT INDEMNITE OFFICIEL	35 100 000	
17/03/2015	48	PAIEMENT BILLET D'AVION		42 439 350
26/03/2015	3	PAIEMENT OFFOCIER CAF	42 769 282	
30/03/2015	53	ACHAT ARTICLE DIVERS SECRETAIRE		7 550 000
02/06/2015	30	PAIEMENT DIVERS FRAIS LIE COMPETIT°	144 387 756	
23/06/2015	60	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		20 000 000
23/06/2015	59	GRATIFICATION AUX PERSONNEL RAMADAN	79 000 000	
23/06/2015	58	PREPARATIF ASSEMBLE DE LA LIGUE		15 000 000
23/06/2015	57	FRAIS INTERNAT EQUIPE NATIONALE		45 000 000
23/06/2015	56	FRAIS ENSEMBLE DES LIGUES	65 000 000	
24/06/2015	62	FRAIS ASSEMBLE GENERAL LIGUE	14 500 000	
24/06/2015	61	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	20 000 000	
26/06/2015	230	ACHAT BILLET D'AVION		88 028 000
26/06/2015	67	SUBVENTION CLUB ATLITICO	20 000 000	
26/06/2015	65	FRAIS TRANSPORT DES OFFICIELS LIGUE		28 800 000
26/06/2015	64	INDEMNITE DES OFFICIELS DES MATCHS		55 200 000
27/06/2015	17	PAIEMENT PRIME DES JOUEURS	55 335 891	
29/06/2015	71	FRAIS COMPETITION	63 500 000	
29/06/2015	70	DEPENSE DIVERSE		25 000 000
29/06/2015	69	FRAIS ASSEMBLE DES LIGUES	55 200 000	
29/06/2015	68	ASSEMBLE GENERALE LIGUE FARANAH	35 000 000	
29/06/2015	29	PAIEMENT DIVERS FRAIS LIE COMPETIT°	144 387 756	
30/06/2015	82	SUBVENTION AUX CLUB	20 000 000	
30/06/2015	77	FRAIS PREPARATIF	15 000 000	
30/06/2015	76	SEANCE D'ENTRENEMENT EQUIPE LOCALE		5 056 000
30/06/2015	75	ACHAT FOURNITURE		5 000 000
30/06/2015	74	GRATIFICATION RAMADAN ENCADREUR	6 000 000	
30/06/2015	73	GRATIFICATION RAMADAN AUX CLUB		10 000 000
30/06/2015	7	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	145 179 614	
30/06/2015	6	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	145 179 614	
30/06/2015	5	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	145 179 614	
01/07/2015	109	NETTOYAGE LOCAUX		1 200 000
01/07/2015	108	PREPARATIF CHAMPIONNAT FF		15 000 000
01/07/2015	107	FRAIS SEANCE ENTRAINEMENT EQUIPE	8 000 000	
01/07/2015	104	FRAIS DE GRATIFICATION LAPE		5 000 000
01/07/2015	103	PRODUIT HYMME		5 000 000
01/07/2015	16	FRAIS AMENAGEMENT CTN	151 059 514	
01/07/2015	15	FRAIS AMENAGEMENT CTN	151 059 514	
01/07/2015	12	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 059 514	
01/07/2015	11	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 059 514	
01/07/2015	10	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 059 514	
01/07/2015	9	PRISE EN CHARGE EQUIPE NATIONALE	151 059 514	
02/07/2015	116	PRIME	36 000 000	
02/07/2015	115	SALAIRE PERSONNEL		35 300 000
02/07/2015	113	SALAIRE PERSONNEL		4 000 000
02/07/2015	14	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	162 831 868	
02/07/2015	13	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	162 831 868	
03/07/2015	119	SUBVENTION CLUB	25 000 000	
03/07/2015	89	FRAIS DE GARDIENNAGE		5 000 000
07/07/2015	91	SUBVENTION AUX CLUB		20 000 000
13/07/2015	18	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	189 871 305	
23/07/2015	93	FRAIS COUPE NATIONALE	45 600 000	
24/07/2015	19	PAIEMENT FRAIS DIVERS COMPETITION	151 897 044	
27/07/2015	98	ACHAT BILLET D'AVION	30 000 000	
27/07/2015	97	STAGE DES ENTRAINEURS	5 000 000	
28/07/2015	101	FRAIS FONCTIONNEMENT		28 700 000
28/07/2015	100	PRIME		36 000 000
28/07/2015	99	ACHAT SONORISATION	5 350 000	

Synthèse des anomalies Fonds propres 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
28/07/2015	20	PAIEMENT FRAIS LIE AUX ELIMINATOIRE	151 646 180	
29/07/2015	84	FRAIS FONCTIONNEMENT		21 702 000
30/07/2015	87	DEPENSE DIVERSE	74 000 000	
30/07/2015	86	FRAIS DIVERS FONCTIONNEMENT		10 000 000
31/07/2015	88	DEPENSE DIVERSE		44 400 000
31/07/2015	85	FRAIS DIVERS		7 000 000
01/08/2015	22	FRAIS COMPLEMENTAIRE STAFF TECHNIQU	126 722 782	
04/08/2015	227	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	40 000 000	
04/08/2015	125	FRAIS INSTALLATION CANAL+		8 720 000
04/08/2015	123	SALAIRE PERSONNEL		4 000 000
04/08/2015	122	DEPENSE DIVERSE	15 000 000	
10/08/2015	228	FRAIS 12 ASSEMBLE	85 000 000	
10/08/2015	136	FRAIS ASSEMBLE GENERALE		85 000 000
10/08/2015	127	FRAIS HEBERGEMENT	100 000 000	
10/08/2015	126	FRAIS PUBLIREPORTAGE	37 000 000	
11/08/2015	130	SUBVENTION CLUB	25 000 000	
11/08/2015	129	SUBVENTION CLUB	25 000 000	
11/08/2015	128	FRAIS ASSEMBLE GENERALE		85 000 000
12/08/2015	133	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	85 000 000	
12/08/2015	132	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	85 000 000	
12/08/2015	131	FRAIS DE MISSION	66 000 000	
13/08/2015	140	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	24 471 599	
13/08/2015	139	TRANSPORT DELEGUE	21 450 000	
13/08/2015	138	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	50 000 000	
13/08/2015	137	FRAIS ASSEMBLE GENERALE		29 848 000
13/08/2015	135	FRAIS ASSEMBLE GENERALE		50 000 000
13/08/2015	134	ACHAT BOLLET D'AVION		13 035 000
14/08/2015	141	FRAIS AUDIT DES COMPTE	72 000 000	
18/08/2015	24	HONORAIRE POUR RECRUTEMENT ENTRAIME	127 548 510	
19/08/2015	143	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	105 200 000	
19/08/2015	142	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	105 200 000	
20/08/2015	145	FRAIS HEBERGEMENT		37 630 000
21/08/2015	146	ACHAT EQUIPEMENT		79 910 000
24/08/2015	147	FRAIS MATCH AVORTE		3 210 000
11/09/2015	148	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	73 400 000	
16/09/2015	150	DEPENSE DIVERSE	71 850 000	
16/09/2015	149	DEPENSE DIVERSE	71 850 000	
17/09/2015	153	PRIME	36 000 000	
17/09/2015	152	SALAIRE PERSONNEL	35 000 000	
17/09/2015	151	FRAIS LIE ORGANISATION FINAL COUPE		41 900 000
18/09/2015	155	SUBVENTION CLUB	25 000 000	
18/09/2015	154	FRAIS ASSEMBLE GENERALE	20 000 000	
21/09/2015	156	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	120 000 000	
13/10/2015	158	DEPENSE DIVERS	139 450 000	
13/10/2015	157	FRAIS TEST PHYSIQUE	60 550 000	
19/10/2015	160	DIVERS DEPENSE		155 000 000
19/10/2015	159	DEPENSE DIVERSE	30 600 000	
20/10/2015	163	PRIME DE SESSION	36 000 000	
20/10/2015	162	SALAIRE PERSONNEL		35 300 000
20/10/2015	161	SALAIRE PERSONNEL	6 000 000	
26/10/2015	167	PRIME	36 000 000	
26/10/2015	166	SALAIRE	35 300 000	
09/11/2015	27	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	97 263 706	
10/11/2015	28	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	96 791 918	
10/11/2015	26	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	154 867 068	
10/11/2015	25	ACHAT BILLET DELEGUES FEDERAUX	154 867 068	
09/12/2015	170	FRAIS MONTE LIGUE 2		53 300 000
11/12/2015	176	DEPENSE DIVERSE		100 000 000
11/12/2015	175	NETTOYAGE LOCAUX	1 200 000	
11/12/2015	174	NETTOYAGE LOCAUX		1 200 000
11/12/2015	173	PREPARATIF SYLI	32 000 000	
11/12/2015	172	SALAIRE PERSONNEL		6 000 000
22/12/2015	177	FRAIS MONTE LIGUE 2	30 000 000	
TOTAL			11 410 048 390	9 580 022 291



Annexe II

Dépenses injustifiées ou insuffisamment justifiées - Fonds assistance FIFA

Synthèse des anomalies Fonds FIFA 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
09/01/13	1	FRAIS DE MISSION DELEGATION		128 973 447
25/01/13	1	PAINTURE LOCAUX CTN		23 180 000
25/01/13	1	NETTOYAGE GENERAL CTN		24 900 000
25/01/13	1	APPORT GRAVIER DANS LA COUR CTN		9 050 000
28/01/13	4	PAIEMENT FACT AMENAGEMENT CTN		56 460 000
29/01/13	8	POSE ENSEIGNE LUMINEUSE CTN		8 500 000
31/01/13	4	PAIEMENT FRAIS MATCHS AMICAL		73 685 076
08/02/13	5	PAIEMENT FRAIS DE MISSION MINISTRE		34 470 213
14/03/13	7	PAIEMENT LIE DIVERS DEPENSES		72 952 765
15/03/13	9	HONORAIRE AUDIT DES COMPTE FIFA		27 967 200
15/03/13	10	PRESTATION RELATIVE AU STAGE DES AR		51 750 000
05/09/13	14	ACHAT EQUIPEMENT DIVISION NATIONALE		68 934 281
10/10/13	19	FRAIS LIE A L'ORGANISATION 11EME ASS		100 000 000
17/10/13	14	CHARGE LIE A LA ORGANISAT° 54 EDIT°		106 350 000
17/10/13	15	CHARGE LIE A LA ORGANISAT° 54 EDIT°		105 000 000
17/10/13	16	FRAIS D'IMPRESION DISTINCT° ARBITRE		26 375 000
17/10/13	18	PAIEMENT FRAIS HEBERGEMENT		15 740 000
22/10/13	20	FRAIS LIE A L'ORGANISATION MASCULIN		90 000 000
13/02/14	2	AVANCE SUR TRAVAUX A NONGO		56 500 000
13/02/14	3	FRAIS LIES AU DEGUERPISSEMENT N SIEG	20 000 000	
24/02/14	4	FRAIS ASSURANCE JOUEURS	10 199 964	
24/02/14	4	FRAIS HOTELS MISSIONNAIRE FIFA	6 455 036	
24/02/14	4	FRAIS AMBASSADE IRAN JOUEURS	6 050 000	
28/02/14	3	FRAIS MISSIONS JOUEURS ET ENCA		48 870 557
28/02/14	6	PAIEMENT 2EME TRANCHE PIQUETAGE		33 983 467
02/04/14	9	PRISE EN CHARGES SYLI JUNIOR	54 264 000	
02/04/14	9	FRAIS LIES AUX CADETTES	30 736 000	
04/04/14	10	ACHAT FOURNITURES ET CONSOMMABLES		6 304 000
22/04/14	57	ENT REP BUS FGF	5 500 000	
02/07/14	12	SALAIRE JUIN 2014	35 300 000	
02/07/14	13	FRAIS DE SEANCES ENT EQUIP LOCALES	14 065 000	
02/07/14	13	FRAIS ORGANISATIONS TEST ARBITRES	32 935 000	
02/07/14	13	PEINTURE SALLE CONFERENCE ADM FEDER	15 000 000	
02/07/14	13	FRAIS ORGANISATIONS TEST ARBITRES		32 935 000
02/07/14	13	FRAIS DE SEANCES ENT EQUIP LOCALES		14 065 000
02/07/14	13	ACHAT MEDICAMENT PR EQUIPE LOCALE		2 000 000
28/07/2014	9	FRAIS LIES A L'ORGANISATION PHASE F	209 304 924	
28/07/14	9	FRAIS LIES A L'ORGANISATION PHASE F	104 652 462	
28/07/14	9	FRAIS LIES A L'ORGANISATION PHASE F	34 884 154	
28/07/14	14	ACHAT GROUPE ELECTROGENE 5KVA		10 000 000

Synthèse des anomalies Fonds FIFA 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
30/07/14	16	ACHAT MATERIELS ET MOBILIER BUREAU		59 094 650
31/07/14	17	ACHAT CHAUSSURES EQUIPE U20	12 000 000	
31/07/14	17	ENTRETIEN BUS SYLI	13 755 000	
31/07/14	17	INTALL ELECT CTN	5 000 000	
31/07/14	17	ENTRETIEN BUS SYLI		13 755 000
31/07/14	17	INTALL ELECT CTN		5 000 000
31/07/14	19	ACHAT CONSOMMABLE INFO	6 000 000	
31/07/14	19	ACHATS FOURNITURES DE BUREAU		5 000 000
31/07/14	19	FRAIS GARDIENNAGE		4 500 000
31/07/14	19	NETTOYAGE LOCAUX		1 200 000
31/07/14	21	FRAIS FONCTIONNEMENT CTN	16 385 000	
31/07/14	22	FRAIS EXAMEN MEDICAU U20		25 125 000
31/07/14	22	ACHAT EAU PR LES JOUEURS		587 000
04/08/14	30	ACHAT CHAUSSURES CRAMPONS U17	10 500 000	
05/08/14	31	COMPL FRAIS ORG MATCH GUI/MAROC U17		15 400 000
05/08/14	32	PRIME PERSONNEL	18 000 000	
05/08/14	32	FRAIS GARDIENNAGE	4 500 000	
05/08/14	32	NETTOYAGE DES LOCAUX	1 200 000	
05/08/14	33	NETTOYAGE DU CENTRE T NONGO		1 200 000
06/08/14	20	PRIME PERSONNEL	18 000 000	
06/08/14	20	FRAIS GARDIENNAGE	4 500 000	
06/08/14	20	NETTOYAGE DES LOCAUX	1 200 000	
06/08/14	34	ASSAINISSEMENT CT NONGO		6 500 000
06/08/14	34	TRAVAUX FORAGE SIEGE FGF		80 000 000
07/08/14	35	ACHAT CHAUSSURES CAN NIGER U17		5 000 000
07/08/14	36	ACHAT PRODUITS PHARMACEUTIQUE U17		6 426 000
12/08/14	39	ACHAT PROD PHRMACEUTIQUE EQUIP U17		3 250 000
12/08/14	40	PAIEMENT PRESTATIONS DIVERSES	7 000 000	
12/08/14	41	ACHAT CHAUSSURES EQUIP U17	5 000 000	
29/08/14	10	FRAIS ADDITIFS LIE A L'ORG MATCH AM		92 307 654
29/09/14	152	NETTOYAGE DES LOCAUX DU SIEGE	1 200 000	
20/10/14	11	MISSION ORG MATCH SYLLI MAROC		99 624 538
07/11/14	43	TRAVAUX REAMENAGEMENT SIEGE		69 150 000
10/11/14	46	SALAIRE PERSONNEL NOVEMBRE		35 300 000
10/11/14	47	ACHAT CLIMATISEURS FGF TOMBO		32 650 000
10/11/14	48	FRAIS DE NOTTOYAGE LOCAUX SIEGE	1 200 000	
11/11/14	160	ACHATS FOURNITURES PR SG	2 000 000	
16/03/2015	10	PAIEMENT FRAIS PARTICIPATø U17	146 266 444	
18/03/2015	2	FRAIS ORGANISATøATELIER OCTROI LICE		16 240 000
25/03/2015	4	PAIEMENT SALAIRE MOIS DE MARS		35 300 000
25/03/2015	6	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		11 080 000
25/03/2015	8	PRISE EN CHARGE DIVERS FRAIS		43 200 000
25/03/2015	10	PAIEMENT PRIME DU PERSONNEL D'APPUI	36 000 000	

Synthèse des anomalies Fonds FIFA 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
25/03/2015	12	AUTRES PRESTATION	1 189 907	
25/03/2015	12	PAIEMENT LOYER SIEGE		38 000 000
26/03/2015	10	SUBVENTION ACCORDE A CONAKRY		168 000 000
26/03/2015	10	SUBVENTION ACCORDE A KINDIA		77 000 000
26/03/2015	16	FRAIS SEANCE D'ENTRAINEMENT CADETTE	5 160 000	
26/03/2015	16	FRAIS HOTEL ENTRAINEUR SYLI		12 180 000
27/03/2015	12	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	145 817 452	
27/03/2015	15	SUBVENTION ACCORDE A KANKAN		16 000 000
27/03/2015	15	SUBVENTION ACCORDE A ZEREKORE		16 000 000
27/03/2015	15	SUBVENTION ACCORDE A LABE		10 000 000
27/03/2015	15	SUBVENTION ACCORDE A MAMOU		10 000 000
27/03/2015	15	SUBVENTION ACCORDE A FARANAH		10 000 000
27/03/2015	19	PRISE EN CHARGE EQUIPE CADETTE U17		9 800 000
27/03/2015	20	PRISE EN CHARGE DIVERS DEPENSES	6 429 907	
27/03/2015	20	PRISE EN CHARGE DIVERS DEPENSES	23 940 093	
27/03/2015	20	PRISE EN CHARGE DIVERS DEPENSES	13 672 000	
27/03/2015	20	PRISE EN CHARGE DIVERS DEPENSES	5 958 000	
27/03/2015	22	PRISE EN CHARGE DIVERS PRESTATø COM	181 542 000	
27/03/2015	22	PRISE EN CHARGE DIVERS PRESTATø COM	5 958 000	
27/03/2015	24	PRISE EN CHARGE DIVER FRAIS	14 196 230	
27/03/2015	24	PRISE EN CHARGE DIVER FRAIS	15 803 770	
30/03/2015	9	PAIEMENT FRAIS PARTICIPATø U17		145 179 614
30/03/2015	26	ACHAT FOURNITURE COMSOMMABLE		5 000 000
30/03/2015	27	FRAIS COUVERTURE MEDIATIQUE		10 000 000
31/03/2015	11	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	161 935 182	
31/03/2015	24	FRAIS GARDIENNAGE SIEGE TOMBO254259		5 000 000
31/03/2015	31	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		25 000 000
02/04/2015	28	BILLET D'AVION SELECT CHQ 3547183		106 175 700
02/04/2015	29	BILLET D'AVION DELEGUE CHQ 3547184		19 337 625
07/04/2015	31	ACHAT PHARMACEUTI EQ U-17 CH 254297		10 341 500
07/04/2015	34	PAIEMENT INDEMNITE	142 600 000	
07/04/2015	34	PAIEMENT TRANSPORT	37 400 000	
08/04/2015	32	CHARGE COMPETITø CADET CH 375981		70 936 945
08/04/2015	36	PRISE EN CHARGE FRAIS COMPETITION		75 000 000
08/04/2015	38	PRISE EN CHARGE DIVERS PRESTATION		40 000 000
09/04/2015	14	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	145 251 958	
09/04/2015	17	PRISE EN CHARGE EQ NATIONALE FEMINI		157 772 626
14/04/2015	15	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	148 709 966	
15/04/2015	16	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	147 930 256	
28/04/2015	41	APPUI AU TOURNOI KANKAN CHQ 389235		24 300 000
28/04/2015	42	ACHAT TENUE PARADE CHQ 254263		12 500 000
28/04/2015	44	PRESTATION DIVERS		10 000 000
28/04/2015	46	PAIEMENT PRESTATION DIVERS		65 000 000

Synthèse des anomalies Fonds FIFA 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
28/04/2015	50	PAIEMENT SEANCE D'ENTRAIEMENT U17	13 256 000	
28/04/2015	54	PAIEMENT FRAIS LIE AU MONTEE LIGUE	17 500 000	
30/04/2015	60	PRISE EN CHARGE SEANCE D'ENTRAINEME		20 580 000
04/05/2015	20	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	36 610 590	
05/05/2015	54	HEBERGEMNT MISSION FGF CH 389365-39		13 138 000
05/05/2015	62	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		13 250 000
06/05/2015	64	PAIEMENT DIVERS PRESTATION		12 800 000
07/05/2015	66	FRAIS U-17	13 845 000	
07/05/2015	66	ACHAT MAT INFORMATIQUE		37 130 000
07/05/2015	70	DIVERS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		55 000 000
07/05/2015	73	ACHAT EQUIPEMENT POUR EQUIPE CADETT	60 855 000	
08/05/2015	75	FRAIS PREPARATION BUS		5 500 000
11/05/2015	77	PAIEMENT FRAIS LIE AU 12EME ASSEMBL		100 000 000
12/05/2015	65	FRAIS BRANDING BUS CHQ 389371		21 240 000
12/05/2015	79	FRAIS SEANCE D'ENTRAINEMENT	22 329 600	
12/05/2015	79	FRAIS LIE AU COMPTITø U-17	137 270 400	
13/05/2015	21	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	36 735 330	
13/05/2015	67	FRAIS DOUANE BUS CHQ 389375	17 500 000	
14/05/2015	82	ACHAT FRAIS DIVERS	13 092 680	
14/05/2015	82	SECURITE ASSEMBLE GENERALE	10 500 000	
14/05/2015	84	PRESTATION DIVERS	25 500 000	
15/05/2015	72	ACHAT BILLET AVION CHQ 389253	11 241 366	
15/05/2015	88	FRAIS 1/8 FINALE DE LA COUPE NATION	23 419 770	
15/05/2015	88	ORDINATEUR BUREAUTIQUE ET ACCESOIRE	21 390 000	
15/05/2015	88	IMPRESSION DOCUMENT	15 190 230	
18/05/2015	75	SUBVENTø CLUB COYAH CH 389229	5 000 000	
19/05/2015	90	POSE VINYLE SABLEE	7 000 000	
19/05/2015	90	AUTRES FRAIS	26 675 000	
19/05/2015	90	ACHAT BILLET D'AVION + AUTRES FRAIS	14 475 000	
20/05/2015	22	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018	181 596 062	
20/05/2015	79	FRAIS INTERNET CHQ 389254	10 800 000	
21/05/2015	98	PRIME DE 2 MATHES	5 370 000	
21/05/2015	98	ACHAT MAILLOT	46 200 000	
21/05/2015	98	INSTALLATION ELECTRIQUE CTN	19 100 000	
21/05/2015	98	TRAVAUX DE PEINTURE CTN	18 900 000	
21/05/2015	98	FRAIS FONCTIONNEMENT	14 430 000	
21/05/2015	98	DIVERS FRAIS	14 000 000	
22/05/2015	23	PAIEMENT FRAIS EL COUPE RUSSIE 2018		74 309 632
22/05/2015	80	PREPARATIF CADETTE CH 389210	70 000 000	
22/05/2015	94	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 959 230	
22/05/2015	94	AUTRES FRAIS	12 964 770	
22/05/2015	96	PRESTATION DIVERS	15 964 000	
25/05/2015	100	FRAIS DIVERS COMPETITION	76 924 000	

Synthèse des anomalies Fonds FIFA 2013-2015 (les montants sont exprimés en GNF)			Anomalies relevées	
Date	N°pièces	Libellés	Dépenses Injustifiées	Dépenses Insuffisamment Justifiées
05/06/2015	92	ENTRETIN STADE CHQ 389201	20 000 000	
05/06/2015	102	TRANSPORT EQUIPE FARANAH	5 000 000	
05/06/2015	108	SALAIRE PERSONNEL MAI	35 300 000	
05/06/2015	110	FRAIS INTERNAT EQUIPE LOCALE	47 500 000	
05/06/2015	110	PREPARATION EQUIPE LOCALE	12 500 000	
18/06/2015	112	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	90 000 000	
19/06/2015	114	CHARGE DE PRESTATION DIVERS	89 987 000	
19/06/2015	116	COURS ARBITRAGE FIFA	61 750 000	
19/06/2015	116	AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 750 000	
19/06/2015	118	PRESTATION DIVERS	75 000 000	
19/06/2015	120	FRAIS LIE AUX PREPARATION CADETTE	48 750 000	
19/06/2015	120	IMAGERIE LIEE A LA 12EME ASSEMBLE	24 000 000	
19/06/2015	120	ACHAT KIT SANITAIRE	7 250 000	
19/06/2015	122	PRIME DELEGUE	90 000 000	
19/06/2015	122	TRANSPORT DELEGUE	15 200 000	
19/06/2015	124	FRAIS HOTEL	75 360 000	
19/06/2015	124	PRIME PERSONNEL D'APPUI	16 850 000	
08/08/2015	100	BILLET D'AVION PR FEDERAUX CH389215	50 000 000	
19/08/2015	32	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE U17	151 707 050	
19/08/2015	105	ACOMPTE BILLET D'AVION CHQ 460556	50 000 000	
20/08/2015	33	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	149 036 262	
28/08/2015	125	PAIEMENT FRAIS LIE AU 12EME ASSEMBL	73 400 000	
17/09/2015	34	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	149 754 596	
06/10/2015	37	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE U17		207 963 466
08/10/2015	36	PAIEMENT FRAIS EL COUPE DU MONDE RU	47 947 717	
12/11/2015	40	PAIEMENT FRAIS COUPE DU MONDE RUSSI	112 870 664	
TOTAL			4 645 055 022	3 605 270 956



Annexe III

Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football

Annexe III : Observations sur les commentaires de la FEDERATION GUINEENNE DE FOOTBALL.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
1	<u>Vérification annuelle des comptes :</u> Nous rappelons que les rapports d'audit statutaire du Cabinet LONBONNA mis à notre disposition ne couvrent que la période de revue s'arrêtant au 30 Juin 2015. Les missions des cabinets PWC et KPMG Dakar portent exclusivement sur la revue des financements FIFA. Le rapport d'audit du cabinet KPMG Dakar suivant la notification de la FIFA en date du 10 décembre 2013 n'a pas été mis à notre disposition à la date de rédaction du présent rapport. Les comptes de la Fédération Guinéenne de Football des exercices 2013, 2014 et 2015 (comptes clos au 30 Juin 2015) ont fait l'objet de certification pure et simple par l'auditeur des comptes statutaires.	L'auditeur local, le cabinet LONBONNA a produit deux (2) types de rapport : Rapport sur fonds FAP (Assistance Financière de la FIFA), couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année civile. Ce rapport est transmis à la FIFA le 31 Mars de chaque année, délai de rigueur. Tous les rapports FAP de la FGF ont été validés par cette institution. Pour votre compréhension, ce rapport ne concerne que les subventions d'exploitation reçues de la FIFA. Le rapport du cabinet PWC concerne aussi les fonds FAP. Mais cette fois ci l'audit est effectué par la FIFA, non l'auditeur statutaire et local de l'association membre (FGF). Pour l'exercice 2015, l'audit local a été effectué par la FIFA elle-même et le rapport lui a été destiné.	Ce passage du rapport attire l'attention de la FGF qu'il n'y a pas d'audit annuel portant sur l'ensemble des fonds de l'association. Le cabinet LONBONNA a produit seulement deux rapports sur la période allant d'Août 2011 à Juin 2015 (soit deux rapports sur une période de 4 ans). Nous recommandons à la FGF de choisir un vérificateur qui certifie ses comptes sur une base annuelle. Cette disposition est par ailleurs prévue dans les statuts de la Fédération Guinéenne de Football. S'agissant de la mission de KPMG Dakar, confirmons n'avoir reçu aucun rapport hormis la notification de la FIFA pour le lancement de la mission.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
		La mission KPMG DAKAR : c'était un audit opérationnel ayant pour objectif de détecter les besoins d'appui institutionnel de chaque association membre de la FIFA. Le rapport dont nous disposons est purement indicatif et fonctionnel.	
2	<u>Immobilisations en cours non comptabilisées en 2013 & 2014 :</u> Les immobilisations de la Fédération Guinéenne de Football (FGF) au 31 Décembre 2015 sont composées à plus de 92% de la construction du siège entièrement financés par des subventions, le Centre Technique et la pelouse synthétique de Nongo. Nous notons qu'aucune immobilisation n'a été comptabilisée dans les comptes de la Fédération Guinéenne de Football pendant les exercices 2013 et 2014, bien que les travaux portant sur les œuvres citées plus haut étaient en cours.	Les immobilisations ne sont pas comptabilisées en 2013 et 2014 bien que les travaux portant sur les œuvres étaient en cours. La raison est simple et claire : ces investissements sont du projet Goal dont le maître d'ouvrage est la FIFA. Seule responsable des encaissements et du suivi des chantiers. Si vous prenez les comptes de 2013 et 2014 le poste subvention d'investissement n'existe pas. La FGF n'avait pas d'informations sur les niveaux de décaissement. En 2015, pour les raisons de présentation de la situation patrimoniale de la FGF, tous les investissements ont été introduits à la comptabilité y compris leur source de financement. Les détails sont dans le rapport statutaire de l'auditeur.	Nous n'avons reçu aucun document étayant les informations indiquées dans vos commentaires. Nous n'avons également pas reçu de document ayant permis de comptabiliser ces investissements dans le patrimoine de la FGF. Suivant les dispositions comptables en vigueur, et suivant le niveau d'avancement des travaux, la FGF a l'obligation de constater cette évolution dans ces livres comptables par la comptabilisation d'une immobilisation en cours. Les états financiers ne sont qu'une transcription des événements qui se déroulent sur le terrain.
3	<u>Sortie de trésorerie à justifier :</u> Les comptes d'attente comprennent des montants pour lesquels nous n'avons reçu aucune explication, ni	En ce qui concerne les 800 millions, ils étaient en instance de régularisation.	Cette écriture est passée dans les comptes de la FGF depuis Janvier 2015 soit plus de deux ans en attente. Les fonds ont été retirés sur le compte bancaire BANK GNF FONDS PROPRES.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	documentation appropriée. En effet, la banque a été créditée au cours de l'exercice 2015 d'un montant de GNF 800 millions par le débit du compte d'attente. Cette opération représenterait une sortie de trésorerie d'un montant de GNF 800 millions en attente de justification.		Nous demandons à la FGF de nous fournir les preuves de régularisation en cours.
4	<u>Fonds d'assistance FIFA (programme d'assistance financière de la FIFA)</u> Le rapprochement des lettres de notification de transfert de fond, les documents bancaires avec la comptabilité a fait apparaître un écart d'un montant total de 77 532 dollars Américains sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Cette différence induit une diminution des ressources de la Fédération de Football des exercices 2013, 2014 et 2015 pour lesquels nous n'avons reçu aucune explication, ni justification à l'issue de notre revue.	Le solde de la trésorerie représente essentiellement le solde des comptes spéciaux de la FIFA (USD et GNF) et le solde des comptes propres de FGF (Euros, Dollars et GNF), c'est-à-dire les subventions de sponsoring de la CAF, les recettes affiliataires (cotisations, engagements et autres). De la diminution des ressources de la FGF pour les exercices 2013, 2014 et 2015 pour USD 77 532. 2013 : les 8 766 USD : revoir le comptage avec la comptabilité. 2014 : Ecart de 68 631 USD revoir le pointage avec la comptabilité. Il faut noter pour cette période que le fond FAP et les bonus étaient annoncés pour 500 000 USD mais la GNF a reçu 250 000USD comme assistance FIFA (FAP) et 263 774 USD de bonus soit un surplus de 13 774 USD.	Nous vous demandons d'envoyer un courrier de confirmation à la FIFA pour tous les fonds reçus en 2013 et 2014 pour lever toute équivoque.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
5	<u>Cotisation des membres :</u> Les membres et les sponsors et les autres tiers ne sont pas identifiables à la comptabilité tenue par la Fédération Guinéenne de Football. Par ailleurs, les informations mises à notre disposition (les relevés bancaires et un état de paiement des cotisations membre) ne permettent pas d'identifier les équipes en situation régulière au titre des paiements des cotisations des équipes en situation irrégulière. Nous avons procédé à une reconstitution basée sur les états de paiement tenus par la Fédération Guinéenne de Football (FGF) et sur les entretiens avec l'équipe comptable. Cette reconstitution effectuée par nos soins fait apparaître des écarts inexplicables pour un montant de GNF 52 759 000 qui correspondent à des liquidités non comptabilisées.	Aucun commentaire de la FGF.	
6	<u>Les contrats de sponsoring</u> Nous avons obtenu les contrats de sponsoring signés avec les partenaires privés couvrant les exercices 2013, 2014 et 2015. L'analyse de ces contrats en rapprochement avec les paiements effectivement reçus par la FGF fait apparaître des écarts	Aucun commentaire de la FGF.	

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	inexpliqués. Par ailleurs, aucune créance à la date de notre intervention n'était comptabilisée dans les comptes de la FGF au titre de la période sous revue. Le montant total de ces créances (promesse de paiement) s'élève à GNF 4 725 981 228 pour les trois exercices sous revue.		
7	<u>Investissements passés en charges :</u> Nous avons relevé que plusieurs immobilisations d'un montant total de GNF 1 495 millions ont été indûment comptabilisées dans les comptes de charges.	La comptabilité de la fédération n'est pas une comptabilité d'engagement mais plutôt une comptabilité de trésorerie. S'agissant de ces écarts, le rapport statutaire de l'auditeur en fait foi. Ces immobilisations contrairement aux principes comptables en vigueur ont été comptabilisées en charge, en tenant compte de la spécificité de la FEGUIFOOT.	Nous ne sommes pas d'avis que la comptabilité de la FGF est une comptabilité de caisse compte tenu de la nature des opérations enregistrées dans ses livres comptables. S'agissant des immobilisations passées en charges, nous vous recommandons de les passer au bilan puisque les avantages économiques attendus s'étendent sur plusieurs exercices.
8	<u>Octroi de marché gré à gré :</u> Dans le cadre de la candidature de la Guinée pour l'organisation de la CAN 2019-2021, des cabinets étrangers ont été engagés pour assister la Fédération Guinéenne de Football pour l'élaboration et le montage du dossier de candidature. Les charges engagées pour la rémunération des cabinets s'élèvent au € 834 800 (soit environ GNF 9 milliards). Ce montant a été entièrement financé sous forme de subvention par le sponsor de	L'activité liée au recrutement des agents pour le dossier de la candidature guinéenne pour la CAN 2019/2023 est du ressort d'une commission interministérielle, suivant les informations qui nous ont été relayées à cet effet par le président du Comité Exécutif.	Nous demandons à la FGF de nous fournir toute la documentation sur la mise en place de cette commission interministérielle puisque durant les travaux sur le terrain, nous n'avons obtenu aucun document lié à cette commission. En outre, la FGF étant une instance totalement autonome du gouvernement, cette explication ne la dispense pas d'avoir toute l'information sur une dépense qu'elle contrôle (capacité de la FGF d'accepter ou de refuser tout paiement à partir de ses comptes bancaires).

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	l'évènement MTN (compagnie de téléphonie mobile). A l'issue de notre revue et à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons reçu aucun dossier d'appel d'offre pour la sélection des cabinets en objet, aucun contrat signé entre la Fédération Guinéenne de Football et les cabinets et enfin aucune preuve formelle de réception des rémunérations versées aux cabinets. Les seuls documents mis à notre disposition concernant ces cabinets sont des factures. Par ailleurs, les paiements ont été entièrement effectués en espèce après des décaissements sur les comptes en devise de la FGF.		
9	<u>Insuffisances dans les procédures de paiement :</u> Les paiements des subventions aux clubs de football membres de la Fédération Guinéenne de Football sont effectués à l'aide de simple chèques bancaires et non des virements sur des comptes ouverts au nom desdits clubs. Par ailleurs, nous avons relevé que les chèques sont pour la plupart libellés au nom de	La solvabilité de la pièce dépend de l'analyse de l'auditeur, pour la comptabilité il y'a eu un décaissement à l'issus de la facture. Et c'est sur cette base on a passé l'écriture. En ce qui concerne les subventions des clubs aucun d'entre eux en dehors du HOROYA AC n'avait un compte bancaire formalisé. C'est après 2015, avec la	Il s'agit d'une grosse faiblesse du contrôle interne de la FGF. Les subventions destinées au club devraient porter les noms des membres en tant que personnes morales. C'est à la FGF d'imposer à ces membres l'ouverture d'un compte bancaire portant le nom du club sportif.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	personnes physiques sans aucune documentation d'habilitation particulière (lettre d'autorisation émanant de la haute direction du club, lettre de procuration, lettre de mission formellement autorisée par le club...). Par ailleurs, la Fédération Guinéenne de Football ne dispose pas d'état de paiement des subventions aux clubs sur les périodes sous revue et la situation comptable ne permet pas d'identifier le détail des subventions versées par la Fédération Guinéenne de Football. Cette situation rend quasi impossible une vérification portant sur les preuves des paiements de subvention aux clubs suivant les dispositions statutaires. Les paiements effectués par chèque au nom des personnes physiques se chiffrent à GNF 680 millions sur les exercices 2013, 2014 et 2015	professionnalisation à la LGFP, que l'ouverture des comptes a été exigée pour faciliter le paiement.	
10	<u>Ecart entre les montants effectivement payés aux clubs et ceux enregistrés en comptabilité</u> En absence d'un état de paiement portant sur les preuves de paiement des subventions aux clubs, nous avons procédé à une reconstitution suivant nos	Aucun commentaire de la FGF.	

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	entretiens. Nous avons procédé à un rapprochement des résultats issus de nos reconstitutions avec les données de la comptabilité qui ont mis en évidence une sous-évaluation des subventions payées à hauteur de GNF 779 670		
11	<u>Etat des salaires :</u> Aucun état sur la rémunération du personnel des exercices 2013, 2014 et 2015 n'est disponible.	Aucun commentaire de la FGF.	
12	<u>Dépenses injustifiées ou insuffisamment justifiées sur les fonds propres :</u> Nous avons relevé une absence de support justificatif pour des opérations de dépenses d'un montant total de GNF 11 milliards 410 millions effectuées sur les fonds propres. Par ailleurs, les supports apportés pour justifier des opérations d'un montant total de GNF 9 milliards 580 millions ne revêtent pas la qualité nécessaire et suffisante au titre de la justification des opérations de décaissement comptabilisées dans les comptes de charge.	Dans le cadre de la revue des ressources financières de la FGF, tous les documents et pièces comptables à notre portée ont été remis à la mission. La mission a effectivement eu du mal à exploiter nos documents pour méconnaissance des règles régissant le fonctionnement de la FEGUIFOOT. La FEGUIFOOT est une association dont la gestion est très spécifique.	Durant les deux premières semaines de la mission, nous n'avons pratiquement reçu aucune pièce comptable. C'est courant la troisième semaine que le comptable a commencé à nous transmettre des pièces en compte-goutte. Au moment de la rédaction du projet de rapport, ces dépenses ne sont toujours pas justifiées ou insuffisamment justifiées. La synthèse de ces dépenses est annexée au projet de rapport transmis à la FGF.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
13	<u>Dépenses injustifiées ou insuffisamment justifiées sur les fonds d'assistance de la FIFA :</u> Nous avons relevé une absence de support justificatif pour des opérations de dépenses d'un montant total de GNF 4 milliards 645 millions effectuées sur les fonds propres. Par ailleurs, les supports apportés pour justifier des opérations d'un montant total de GNF 3 milliards 605 millions ne revêtent pas la qualité nécessaire et suffisante au titre de la justification des opérations de décaissement comptabilisées dans les comptes de charge.	Dans le cadre de la revue des ressources financières de la FGF, tous les documents et pièces comptables à notre portée ont été remis à la mission. La mission a effectivement eu du mal à exploiter nos documents pour méconnaissance des règles régissant le fonctionnement de la FEGUIFOOT. La FEGUIFOOT est une association dont la gestion est très spécifique.	Durant les deux premières semaines de la mission, nous n'avons pratiquement reçu aucune pièce comptable. C'est courant la troisième semaine que le comptable a commencé à nous transmettre des pièces en compte-goutte. Au moment de la rédaction du projet de rapport, ces dépenses ne sont toujours pas justifiées ou insuffisamment justifiées. La synthèse de ces dépenses est annexée au projet de rapport transmis à la FGF.
14	<u>Préparation des états de rapprochement bancaire :</u> Aucun état de rapprochement bancaire n'a été effectué sur les comptes bancaires de la Fédération de Football sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Cette situation est d'autant plus grave que la Fédération Guinéenne de Football n'était pas à même de nous expliquer les écarts constatés entre les fonds notifiés par la FIFA et les fonds effectivement reçus	L'état de rapprochement n'est pas une pièce qui impacte la solvabilité de la saisie comptable.	L'état de rapprochement bancaire est un document qui a pour objectif de contrôler la concordance du solde du compte bancaire établi par la FGF et du solde mis en valeur par le relevé bancaire envoyé par sa banque et de trouver des justifications aux différences éventuelles entre ces deux soldes. Toute organisation doit établir un état de rapprochement bancaire pour chaque compte bancaire qu'elle possède, et ce en vue de détecter : • Des omissions d'enregistrement ou des erreurs éventuelles commises par le comptable.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	sur les comptes bancaires de la Fédération Guinéenne de Football ;		- Des commissions et des intérêts prélevés par la banque et que le comptable découvre sur l'extrait de compte bancaire. - Des décalages entre des opérations qui ont engendré des décaissements ou des encaissements que la Fédération connaît d'abord et que la banque découvre et enregistre ensuite ou inversement.
15	<u>Comptabilisation des frais bancaires :</u> Aucune comptabilisation des frais bancaires comprenant les agios n'apparaît dans la comptabilité de la Fédération Guinéenne de Football sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Cette situation est impossible au regard du fonctionnement et des conditions générales de banque dans l'environnement Guinéen. Cette situation dénote aussi de la quasi inexistence de contrôle et de suivi des comptes bancaires de la Fédération Guinéenne de Football.	Je ne comprends pas votre analyse sur les comptes de trésorerie car toutes les charges de banque, (prestations) sont bel et bien comptabilisées dans le compte 631000 (frais bancaires) voir grand livre de compte et plus l'état de rapprochement n'est pas une pièce qui impacte la solvabilité de la saisie comptable.	Les frais bancaires ont été effectivement comptabilisés.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
16	<u>Défaillance des procédures de décaissement :</u> Les règlements fournisseurs sont effectués par la caisse en espèce. Cette situation de manipulation d'encaisse très élevée induit un risque de fraude et ne permet pas la traçabilité du paiement des services fournisseurs ; Les primes ou les compléments de primes des joueurs à l'issue des rencontres de football engageant la sélection nationale sont payées en espèce directement par la caisse, contrairement aux pratiques de bonne gestion en la matière ; Absence totale de tout état de contrôle de la caisse (Procès-verbal d'inventaire de caisse, état d'arrêté de caisse...) ;	Aucun commentaire de la FGF.	
17	<u>Défaillance des procédures de décaissement :</u> Des décaissements de montants importants effectués sur les comptes bancaires sur présentation de simple	La FEGUIFOOT tient une comptabilité de trésorerie. Les comptes collectifs sont des structures comptables définis dans une nomenclature spécifique. Les opérations étant retracées pour reporting. Le responsable financier est effectivement chargé de l'ensemble des opérations financières. Il n'y a rien de	La comptabilité de la FGF n'est pas une comptabilité de trésorerie mais plutôt d'engagement compte tenu de la nature des opérations enregistrées dans ses livres. A titre d'exemple, lorsque la FGF signe un contrat de sponsoring avec un tiers où les décaissements se font de façon progressive, elle a l'obligation de constater une créance qui correspond à la

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	demande de retrait de fond établi au nom du comptable de la Fédération Guinéenne de Football.	mal à ce qu'il procède au décaissement de fonds sur autorisation expresse de la hiérarchie financière de la FEGUIFOOT. Cela est réglementaire et conforme à la législation financière de notre pays (voir règlement général de la comptabilité publique). Il est le régisseur maison.	promesse de sponsoring. Cette créance sera réduite au fur et à mesure que les fonds sont perçus par la FGF. La séparation des tâches est une mesure de contrôle interne fondamentale et essentielle : c'est l'une des plus difficiles à appliquer. Elle permet de veiller à ce que chacun, dans l'association, évite les erreurs ou détecte les erreurs ou irrégularités, en temps opportun, dans le cadre de ses activités courantes. C'est pourquoi il n'est pas recommandé que le comptable Morthon soit à la fois juge et avocat.
18	<u>Structure organisationnelle et gestion opérationnelle :</u> Le Secrétaire Général est engagé sur la base d'un contrat de droit privé et doit disposer des qualifications professionnelles requises. A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu le contrat de travail du Secrétaire Général de la Fédération, ni les tâches associées à sa fonction. Nous relevons cependant que les attributions et les grandes tâches sont définies dans les statuts parmi lesquelles l'organisation du Secrétariat Général et la proposition de personnel de direction au Président.	<u>Aucun commentaire de la FGF.</u>	

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
19	<u>Structure organisationnelle et gestion opérationnelle :</u> Absence quasi-totale d'un personnel propre à la Fédération Guinéenne de Football. En effet, de nos entretiens, la plupart des personnes intervenant à ce jour à la Fédération Guinéenne de Football relève de l'administration publique. Cette situation induit une gestion totalement concentrée au niveau du Secrétaire Général et du Comptable. Nous n'avons reçu aucun document officiel portant affectation des agents publics au service de la Fédération Guinéenne de Football. Par ailleurs, il ressort de nos entretiens que les membres du personnel ne provenant pas de l'administration publique ne disposent d'aucune relation contractuelle avec la Fédération Guinéenne de Football. Ces personnes ont la plupart été engagées sur simple proposition d'un membre d'un organe de la Fédération Guinéenne de Football. Inexistence de procès-verbaux portant réunion des différentes instances statutaires ;	Le responsable financier en rapport avec les démembrements de la FEGUIFOOT et la commission des Finances élaborent le budget pour examen et approbation du Comité Exécutif et de l'Assemblée Générale. Je ne comprends pas la préoccupation de la mission à ce niveau. Rapport statutaire couvrant le mandat du bureau exécutif. Conformément aux statuts, le comité exécutif élu pour quatre (4) ans convoque deux Assemblées Générales ordinaires. L'une appelée Assemblée des lois et la deuxième électorale qui coïncide à la fin du mandat, donc aux élections. Pendant ces assemblées générales, sont approuvés les rapports de gestion du comité exécutif et le rapport statutaire de l'auditeur indépendant. Pendant ces assemblées générales, ces rapports ont été approuvés et validés.	Il s'agit d'une recommandation pour un meilleur fonctionnement de la FGF. Etant donné que les comptes sont arrêtés chaque année, le budget devrait également être annuel et non biennuel. Une revue à mi-parcours devrait être faite par une commission créée à cet effet pour éviter les surprises au bout des deux ans. Pas de commentaires de la FGF sur les autres aspects organisationnels et opérationnels.

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	Plusieurs organes statutaires sont encore non opérationnels à l'instar des commissions d'audit interne, et finances. Par ailleurs, nous relevons l'inexistence totale d'états financiers dûment tenus par la Fédération Guinéenne de Football sur les exercices cités plus haut. Les rapports de l'auditeur indépendant portant sur la revue des fonds d'assistance financière de la FIFA relève l'inexistence d'anomalies, ce qui n'est pas conforme à date aux résultats de nos contrôles qui font apparaître plusieurs dépenses injustifiées et des dépenses pour lesquelles les supports de justification apportés ne sont pas suffisants. Nous avons estimé les dépenses injustifiées à plus de 4 milliards 500 millions GNF et les dépenses avec les supports justificatifs non suffisants à plus de 3 milliards 600 millions de franc guinéen sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Les dispositions statutaires définissent le mode de fonctionnement et le nombre de réunions des		

N°	Enoncé de l'observation	Commentaires de la Fédération Guinéenne de Football	Observations de AAA sur les commentaires de la FGF
	différents organes (Assemblée Générale, Comité exécutif, organes juridictionnels et les commissions permanentes). Nous n'avons reçu aucun document à date, ni éléments d'assurance que ces organes fonctionnent suivant les dispositions statutaires.		
20	<u>Ressources Humaines :</u> Absence de procédures formelles de gestion des ressources et de règlements internes affichés dans les locaux de la Fédération Guinéenne de Football ; Personnel représenté en majorité par les agents de l'administration publique pour lesquels aucun document de mise à disposition n'existe ; Quasi inexistance de dossier de personnel ; Aucune politique sur les ressources humaines ; Absence d'état justificatif des rémunérations versées au personnel.	<u>Aucun commentaire de la FGF.</u>	



Fin du Document
(MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION)